

VILLE D'ANTONY
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
7 DECEMBRE 2017

La séance est ouverte à 20h15 sous la présidence de Monsieur Jean-Yves Sénant, Maire de la Ville d'Antony.

Il est fait appel des membres présents par Mme Messaoudi.

Conseillers excusés ayant donné pouvoir :

M. HUBERT à M. AIT-OUARAZ M. ADDA à M. LE BOURHIS
M. NEHME à Mme LESIEUR Mme BERTHIER à Mme BETOUATI
Mme SCHLIENGER à M. SENANT Mme HAGEL à M. FEUILLADE
Mme LE BRIS à M. RUFAT

- Approbation du compte rendu de la séance du 28 septembre 2017.

M. le Maire : Vous avez reçu le compte-rendu de la séance du 28 septembre, y a-t-il des demandes de rectifications ? Il n'y en a pas, donc nous considérons qu'il est **adopté**.

- Liste des décisions prises par le Maire en application de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales.

M. le Maire : Vous avez reçu aussi la liste des décisions prises pendant l'intersession, y a-t-il des questions sur ces décisions ?

Mme CHARRIER : Je commence par les décisions 09, 54, 66 et 67, il s'agit de mise à disposition gratuite de locaux scolaires pour des associations, ce dont nous nous félicitons. En effet, Monsieur le Maire, très souvent nous avons suggéré d'ouvrir les écoles qui sont des espaces importants pour les associations qui parfois manquent de locaux. Et nous espérons que vous allez mettre cela en pratique encore plus fortement quand la salle François Molé sera fermée et puis ensuite détruite parce que là, il manquera quand même beaucoup de locaux.

M. LE BOURHIS : C'est quelque chose effectivement que l'on fait assez systématiquement quand il y a une possibilité d'accueillir une association dans une école, lorsque l'école est libre et que c'est possible, ça ne pose pas de difficultés particulières. On le fait assez systématiquement.

Mme CHARRIER : Pas le soir. Il y a un problème le soir, à cause de l'absence de gardiennage j'imagine ou ce genre de chose, c'est souvent le soir que se tiennent les réunions des associations et c'est le soir qu'on en aurait besoin.

Mme LÉON : Pour compléter ce que vient de dire Jean-Yves Le Bourhis, effectivement surtout dans les anciennes écoles, quand on ouvre une porte, on ouvre toute l'école et donc il y a un problème de sécurité si on laisse tout ouvert quand on est affairé à droite à gauche, c'est vrai. Dans les nouvelles écoles, on pense maintenant à faire peut-être une salle accessible de l'extérieur pour que ça ne communique pas, mais enfin il y a encore de très belles anciennes écoles.

Et oui, c'est le soir qu'il y a des demandes, donc effectivement ce n'est guère possible. Mais on travaille tous ensemble, effectivement il va y avoir une pénurie de salles prochainement avec la démolition de François Molé, pas seulement pour des mises à disposition ponctuelles d'ailleurs, aussi pour d'autres associations. Je crois avoir presque fini de trouver des solutions, on en trouvera et ça va se faire. On essaie de discuter

avec tout le monde. Et on aura, deux ans après, une belle salle, au rez-de-chaussée, qui sera un petit peu plus grande que l'actuelle et offrira de meilleures conditions. Il est vrai que les travaux ça perturbe, mais il faut que tout le monde soit patient ; pour l'instant j'ai trouvé le moyen de reloger plus de la moitié des associations dans de bonnes conditions pour elles.

M. FEUILLADE : Sur les décisions 38 à 46, c'est l'exercice du droit de préemption : vous nous avez dit en commission que ces décisions allaient être retirées. Elles le sont ou elles ne le sont pas ? Parce que ce soir elles ne le sont pas, elles sont ici.

M. le Maire : M. Martin va vous répondre.

M. MARTIN : Je vous confirme qu'à la fin du mois, ces décisions seront retirées.

M. FEUILLADE : D'accord. Alors aujourd'hui elles ne le sont pas, donc je vais dire quelques mots : Si j'ai bien compris, le Maire, à juste titre, et là-dessus on est tout à fait d'accord, a préempté un certain nombre de logements dans le quartier notamment Paul Bert et du côté de la rue de Massy, une douzaine de logements, ce qui nous paraît de bonne politique et qui rejoint d'ailleurs la volonté d'une gestion de proximité, qu'on retrouvera d'ailleurs dans la délibération n° 1 tout à l'heure.

Sauf que, mais on ne nous le dit pas aujourd'hui, on nous le dira dans un mois, sauf qu'en vérité non, ce n'est pas vrai, c'est fini, puisque certains auraient demandé au Maire, et il y en a parmi les élus, de revenir là-dessus parce que l'Office HLM d'Antony ne serait pas en mesure de gérer cette douzaine d'appartements ; et donc le Maire, mais on le saura le mois prochain, aurait dit « bon d'accord, je laisse filer » et il laisse filer à qui ? A un Office HLM, l'Office HLM du Moulin Vert de Paris, dans la tour Maine Montparnasse !

Donc on considèrerait que l'Office du Moulin vert Maine Montparnasse, dans la tour, serait mieux à même de gérer ces logements que notre Office HLM Antony Habitat, COOP demain, mais COOP dont on nous a dit qu'elle serait faite justement pour gérer mieux la proximité de ces logements.

Je suis allé voir un petit peu ce qu'était cette Société du Moulin Vert, et quels étaient les rapports de l'ANCOLS, c'est l'ancienne MILOS, et qu'est-ce qu'on nous dit ? On nous dit : les points faibles de cet organisme sont les suivants : « population logée trop peu sociale, connaissance insuffisante de la population logée, gestion locative perfectible, contrôles internes insuffisants, coûts de gestion élevés ».

Alors nous, on dit qu'on est capable... à moins que vous soyez pires que celle-ci, ce qui n'est pas impossible, c'est à vous de nous le dire, mais moi je me dis que vous aviez une opportunité. M. le Maire, et je vous l'ai dit en commission, vous aviez fait une bonne, une belle œuvre, et je ne comprends pas que vous cédiez à je ne sais qui aujourd'hui.

M. MARTIN : Une petite rectification déjà : il ne s'agit pas d'une société d'HLM, il s'agit de l'Immobilière du Moulin vert. L'Immobilière du Moulin vert, c'est une société qui gère des logements privés et également des logements sociaux. C'est une première chose.

Par ailleurs, pourquoi avons-nous envisagé la préemption ? Parce que nous n'avions pas la connaissance au départ très précise de qui était l'acheteur. Donc nous sommes très prudents et nous faisons très attention dans la gestion de la Ville à faire en sorte que ce qu'on appelle des « gestionnaires de biens un peu douteux » ne s'emparent pas de logements importants.

Déjà ce n'est pas 12 logements, c'est 22, donc le problème était assez important pour qu'on s'en inquiète. A partir de là nous avons, avec bien sûr mon ami Jacques Legrand et Fabien Mamane, Directeur de l'Office,

pris contact avec cette société pour savoir quelle était la nature de cette société. Nous avons pris tous les renseignements et nous avons pu en déduire que c'était une société tout à fait honorable.

A partir de là, ce sont des logements qui sont dispersés sur la ville et cette société sait gérer ce type de logement ; ce sont des logements qui ont pour finalité de faire du logement intermédiaire. Notre Office n'est pas organisé pour gérer ce type de logements disséminés sur la ville. Pourquoi ? Il y a deux raisons : d'abord ce sont des logements qui se trouvent complètement dispersés, et donc en tant que logements intermédiaires, je dirais qu'on est à la frontière du vrai logement social, c'est une chose, et par ailleurs la difficulté n'est pas politique, elle est essentiellement de gestion parce qu'il est difficile pour Antony Habitat de gérer ce type de logements, pourquoi ? Parce qu'ils se trouvent dans des copropriétés et à partir de là, dès qu'il y a des difficultés soit d'entretien, soit de toutes sortes, on est confrontés d'abord au conseil syndical de l'immeuble mais surtout au syndic, et donc on perd complètement la main et je dirais la gestion des travaux, la gestion quotidienne de ce type d'appartement.

Donc c'est pour cela qu'après une réflexion, et notre volonté à la Ville était effectivement d'aller vers ce type de solution, ce n'était vraiment pas je dirais opportun, nous avons effectivement choisi, compte tenu de la nature de cette société tout à fait recommandable de laisser la gestion à Moulin Vert.

Sachant que M. Fabien Mamane, donc le Directeur Général d'Antony Habitat tient un contact direct avec les dirigeants de Moulin Vert et je dirais qu'une relation sinon pas quotidienne en tout cas régulière se fera avec cette société. Donc nous sommes tout à fait confiants sur le bon état de la gestion de ces logements.

M. le Maire : Il n'y a pas de débat sur les DIA. Les DIA c'est ma compétence et pas la vôtre. Je regrette. Et donc je réponds, nous répondons à vos questions mais c'est tout. Il n'y a pas de débat.

M. FEUILLADE : Mais ce n'est pas une DIA, je suis désolé ! C'est une décision.

M. le Maire : C'est une décision qui est prise par le Maire dans le cadre de la compétence déléguée, ce n'est pas la vôtre, par conséquent j'assume la décision et il n'y a pas de débat à faire là-dessus.

M. FEUILLADE : Non Monsieur le Maire, les décisions du Maire ont valeur de délibération.

M. le Maire : Non. Pas de débat sur mes décisions.

M. FEUILLADE : Je ne vais pas vous faire un cours de droit mais ...

M. le Maire : Est-ce que d'autres personnes ont des questions à poser sur les décisions ?

M. FEUILLADE : Dès que vous êtes embêté, vous coupez.... !

M. le Maire : Pas de débat sur les décisions.

M. ARIPA : J'ai une question sur la décision numéro 19, sur l'adoption d'une convention d'ouverture de crédit de trésorerie auprès de la Banque Postale pour un montant de 15 M€, on doit avoir la réponse dans une autre décision que je n'ai pas retrouvée, pouvez-vous me rappeler le taux ?

M. le Maire : Le taux c'est l'EONIA + 24. L'EONIA étant à - 0,25, le taux est de 0. C'est dommage, on aurait pu avoir - 0,1 mais on n'a pas le droit. Mais dans certains pays c'est possible. On aurait été payé pour emprunter !

M. FEUILLADE : Aux îles Caïmans ?

M. le Maire : Non, dans des pays européens.

M. RUFAT : Concernant la numéro 102, la dernière, portant sur un marché relatif à la fourniture et livraison de denrées alimentaires pour la

Petite Enfance, qui a été confié à la société SODEXO, comme on est en cours de négociation du marché de la restauration et du centre communal de restauration, est-ce que ce n'était pas une occasion de faire un tir groupé ? Et pourquoi SODEXO a été retenu ?

M. le Maire : Non, ce n'est pas du tout la même chose. Les repas de la petite enfance n'ont rien à voir avec les autres repas. C'est la fourniture de matières, de denrées, ce n'est pas du tout les repas confectionnés.

M. RUFAT : C'est marqué « confection de repas ».

M. le Maire : Oui, d'accord, mais la confection est faite par le service de la Petite Enfance, ce qui n'est pas le cas dans les écoles comme vous le savez.

M. RUFAT : D'accord. Et le choix de SODEXO ? Parce que SODEXO fait partie des sociétés ...

M. le Maire : Quel rapport ? Ce n'est pas le même marché. C'est un marché de denrées, ce n'est pas un marché de repas, de restauration.

M. RUFAT : D'accord. Et sur la 99, sur l'acquisition de six véhicules électriques pour la ville, ces véhicules sont destinés à quels services ?

M. le Maire : Les Services techniques, la voirie. On me dit « services techniques ».

M. RUFAT : Ce sont des petits véhicules ? des petits camions ? Pour quels déplacements ?

M. le Maire : Ce sont des VL.

M. RUFAT : D'accord. Des véhicules légers.

M. le Maire : Ce ne sont pas des camions de marque Renault. Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

Mme CHARRIER : J'ai une question sur la décision 50 : c'est l'adoption d'une convention à conclure avec l'association Compagnie Dhang-Dhang pour l'organisation d'un atelier théâtre en direction des jeunes du quartier du Noyer Doré. Or, quand on cherche sur le site internet ce qu'est cette

association, on la trouve bien en effet comme présentant des spectacles, qui s'appellent même « pestacles » d'ailleurs, qui montre à qui ces spectacles sont destinés, c'est-à-dire à de jeunes enfants, par contre il n'est absolument pas question d'ateliers. Donc ils ne proposent pas d'ateliers, il n'y a pas cette offre dans leur site. J'aurais voulu savoir en quoi consistaient ces ateliers théâtre ? Est-ce que M. Aït-Ouaraz peut me répondre ?

M. AÏT-OUARAZ : Franchement non, je n'ai pas le détail précisément sur cette structure, je pense que c'est en lien avec le CSC mais je vais demander immédiatement des compléments d'information. Si on avait eu la question pendant la commission, on aurait pu approfondir ou rechercher, mais bon...

Mme CHARRIER : On ne pouvait pas le faire puisqu'on n'avait pas les décisions et que ces points-là comme d'autres points d'ailleurs n'ont pas été abordés en commission Politique de la Ville. J'y reviendrai par la suite.

M. AÏT-OUARAZ : Je vais rechercher l'information pour vous.

M. FEUILLADE : Je ne poserai pas de question sur la 95 : l'adoption d'une convention d'occupation précaire à titre gratuit pour la mise à disposition de locaux pour l'association AL-AMAL : comme j'ai déjà posé des questions à plusieurs reprises et que j'ai vu la convention, je ne poserai pas de questions.

M. le Maire : C'est le renouvellement d'une convention signée en 2005.

M. FEUILLADE : Pour les « prestations » de l'association, c'est la convention.

M. le Maire : Non, c'est une convention d'occupation précaire.

M. FEUILLADE : La convention nous dit que c'est pour faire des prestations. Donc je ne poserai pas de questions sur les prestations de l'association AL-AMAL, notamment celles du vendredi après-midi.

M. le Maire : Très bien. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? S'il n'y en a pas, on passe aux DIA, Décisions d'Intention d'Aliéner. Y a-t-il des questions sur les DIA ? Visiblement, il n'y en a pas, donc on passe à l'ordre du jour qui appelle, pour commencer, le vœu du conseil municipal relatif aux dysfonctionnements de la ligne B du RER, et la parole est à Perrine Précetti.

**- 29 - VŒU DU CONSEIL MUNICIPAL RELATIF
AUX DYSFONCTIONNEMENTS DE LA LIGNE B DU RER
(Rapporteur : Mme Perrine PRECETTI)**

Mme PRECETTI : Bonsoir à tous. On arrive dans une période de vœux et celui-là concerne de nombreux Antoniens pour ne pas dire quasiment tous les Antoniens. Je vous en fais la lecture.

« Les usagers de la ligne du RER B nous ont fait part de désagréments qu'ils subissent depuis de longs mois du fait des incidents à répétition qui affectent le réseau. Les ralentissements, les retards, les suppressions de trains, les pannes fréquentes rendent les conditions de voyage très pénibles et humainement indignes. Ils impactent fortement la vie personnelle et la vie professionnelle de nombreux Antoniens qui empruntent chaque jour la ligne B. Ces problèmes ne sont pas nouveaux. Ile-de-France Mobilités, le nouveau nom du syndicat des transports d'Ile-de-France, le reconnaît dans son bilan de la qualité du service rendu aux voyageurs.

Cependant il s'avère qu'au-delà des problèmes récurrents de ponctualité et de régularité liés à la vétusté de la ligne, s'ajoutent les travaux liés à sa régénération et aux nouvelles lignes. Elle a subi depuis le mois de février les effets des travaux réalisés pour la construction de la ligne 15 du Grand Paris Express au niveau de la gare d'Arcueil-Cachan. De fait, ces travaux ont conduit la RATP à ralentir la vitesse commerciale du RER B

entre les gares de Laplace et de Bourg-la-Reine, ce qui a encore réduit les marges de manœuvre sur cette ligne.

En raison des conséquences sociales et économiques, que les pannes, retards, et suppressions de trains imposent aux voyageurs qui ne disposent pas de moyens de transport de substitution, le conseil municipal d'Antony demande à la direction du réseau du RER B :

- de développer massivement l'information aux voyageurs afin de leur permettre d'organiser leurs déplacements, une information cohérente, lisible, simple, accessible à tous et en temps réel pour faciliter le quotidien de l'utilisateur.

- de mettre en œuvre des moyens de transport de substitution suffisants pour garantir autant que possible la continuité et la régularité du service, composante essentielle pour les usagers.

- d'assurer une maintenance étroite des matériels roulants et des infrastructures afin de prévenir la survenue de certaines pannes. »

M. MEUNIER : Bien sûr on ne peut qu'être d'accord avec les demandes formulées dans ce vœu : développer massivement l'information aux voyageurs, mettre en œuvre des moyens de transport de substitution, assurer une maintenance étroite des matériels roulants et des infrastructures. C'est un minimum.

Je regrette cependant que ce vœu ne prenne pas en compte trois mesures pourtant essentielles pour résoudre les difficultés rencontrées par les usagers du RER B :

- la construction d'un deuxième tunnel, au tunnel Châtelet-Gare du Nord, l'actuel tunnel Châtelet-Gare du Nord étant partagé depuis 1987 entre le RER B et le RER D et arrivé à saturation. Le coût de construction évalué de ce deuxième tunnel : 2 milliards d'euros. A comparer avec les investissements qu'il est prévu de consacrer à la ligne 18 du Grand Paris Express : 4 milliards d'euros.

- La mise en service de rames à double étage comme pour le RER A.
- la mise en place d'une ligne électrique en site protégé le long de la RD 920.

M. FEUILLADE : Une réflexion : je me souviens de notre débat, je crois que c'était au mois de juin, où vous nous disiez, et c'était fortement relayé d'ailleurs par Philippe Serin, que les vœux ça ne servait à rien, vous disiez : « qu'est-ce que vous nous pompez avec vos vœux, personne ne les lit ! » cet après-midi j'ai relu, c'est exactement ce que vous nous avez dit et c'est exactement ce que Philippe Serin nous disait : « Arrêtez de nous pomper avec vos vœux, ça ne sert à rien ! »

Et dans la tribune de la majorité, qu'est-ce que je lis ? Il y a la photo du Maire, Antony pour Tous, et il nous dit : « Pour les groupes de l'opposition, c'est la faute du Maire accusé de ne pas intervenir assez auprès de la RATP pour lui faire part des dysfonctionnements presque quotidiens », et il rajoute : « dans leur esprit (il parle de nous), plus le maire intervenait, plus les problèmes cesseraient ». Qu'est-ce que vous faites aujourd'hui ? Vous nous proposez exactement de faire ce qu'on vous demandait il y a longtemps et que vous refusiez ! Alors je ne sais pas qui a écrit ça, je pense que ce n'est pas vous, M. le Maire, et il faut punir ce rédacteur qui vous ridiculise !

Alors, sur le fond, on est d'accord avec vous, on est totalement d'accord, c'est inacceptable et ce n'est pas inacceptable qu'aujourd'hui, c'est inacceptable sur le fond ; je ne vais pas rejoindre ... « Machin », non mais sur le fond, effectivement il y a une vraie question sur les investissements. Je suis allé il n'y a pas très longtemps à une réunion sur le Plateau de Saclay-Palaiseau où le directeur de la ligne B nous a dit : avant 2025, il n'y aura aucune amélioration sur cette ligne. Pourquoi ? Parce que les politiques, quels qu'ils soient, ne décident pas des moyens à mettre en œuvre sur cette ligne. Quels qu'ils soient, que ce soit les

trucs à deux étages, etc., le tunnel ... les tunnels, comme disait Chirac, on n'en voit jamais le bout ... !

Il y a des solutions à mettre en œuvre et sur le fond qui devraient être mises en œuvre. Voilà. On va voter ce vœu, bien sûr, mais ce n'est pas uniquement sur la question immédiate, il faut travailler rapidement et mettre les moyens rapidement pour régler pour partie les problèmes de cette ligne B qui devient insupportable ! Insupportable !

M. le Maire : Le vœu ne demande pas qu'on transforme la ligne B. On sait que c'est impossible. Le vœu demande seulement qu'on s'occupe des voyageurs, qu'on leur donne déjà les informations et qu'on essaye de les aider à avoir des moyens de substitution. Mais on ne croit pas, nous, au Père Noël, c'est pourtant la période, on ne croit pas au Père Noël, on sait qu'effectivement la ligne B peut difficilement être améliorée.

Alors moi, je ne suis pas un débutant dans cette affaire, ça fait un moment que je m'en occupe. En 2009 j'étais conseiller régional et la Région Ile-de-France, dont c'est la compétence, avait à l'époque monté un grand programme général, régional, de réhabilitation et de mise à niveau des transports d'Ile-de-France. J'étais à la commission des Finances et quand j'ai vu passer le dossier, j'ai regardé la liste des projets : il y avait tous les RER, tous les Bus, tous les Métros, sauf trois ou quatre lignes peut-être qui n'avaient pas de problèmes, tous y étaient et il n'y avait pas tout le RER B. Il y avait le RER B Nord parce que la SNCF l'avait demandé, et d'ailleurs il a bénéficié de travaux, mais il n'y avait pas le RER B Sud. Alors j'ai demandé aux ingénieurs qui étaient là, parce qu'à la Région il y a beaucoup d'ingénieurs qui sont autour de la salle des commissions, je leur ai demandé : pourquoi il n'y pas le RER B Sud ? Pourquoi vous avez laissé le RER B Sud ? Et ils m'ont dit : mais il n'y a pas de problèmes sur le RER B Sud ! Pour les ingénieurs travaillant à la Région, il n'y avait pas de problèmes sur le RER B Sud. La RATP

n'avait rien demandé. Si elle avait demandé, elle aurait eu, mais elle n'avait pas demandé.

Donc j'ai déposé un amendement pour réintégrer le RER B Sud, et l'exécutif de la Région n'a pas négocié, il a accepté, c'est la seule fois que j'ai fait passer un amendement

Donc la Région a pris conscience en 2009 qu'il y avait des problèmes sur le RER B Sud. Cela fait bien déjà 8 ans, à l'époque en 2009 les problèmes se posaient donc déjà mais je n'imaginai pas que ça pouvait encore empirer ! Donc le RER B Sud a été placé sur la liste des grands projets. L'année suivante, nous avons créé avec le Maire de Massy une association des villes du RER B Sud, avec tous les maires de la ligne...

M. FEUILLADE : Vous n'y êtes pas allé souvent !

M. le Maire : Si, nous avons deux représentantes, Mme Précetti y va à chaque réunion, et Mme Pham également, nous avons deux représentantes mais force est de constater que les progrès n'ont pas été extraordinaires. D'ailleurs le STIF lui-même a lancé à l'époque un grand projet de schéma directeur du RER B Sud, et il a réussi à réaliser un quai à Denfert-Rochereau au bout de 3 ou 4 ans, et depuis je n'ai rien vu venir. Peut-être que Mme Précetti a plus de renseignements à ce sujet mais moi, en tout cas, je n'ai rien vu venir, ce qui montre quand même que malgré l'inscription au programme et malgré le schéma directeur, pas grand chose n'a été fait. Et ce n'est pas parce que les politiques refusent les moyens, la Présidente de la Région Ile-de-France qui finance les transports en Ile-de-France, l'autre jour s'est mise en colère, et je la comprends parce que ça ne marche pas. Ce n'est pas elle qui refuse les crédits. Non. Il y a vraiment un problème structurel sur le RER B qui fait qu'il a du mal à marcher. Pourquoi ?

Parce qu'à mon avis, et je ne suis pas le seul à le penser, il y a trop de voyageurs ; quand il y avait 600.000 voyageurs, ça marchait bien, et

maintenant qu'il y en a près de 900.000, ça ne marche plus. Le jour où il y aura de nouveau 600.000, ça remarchera. C'est l'objet de la ligne 18 du réseau du Grand Paris Express. Voilà ce que je voulais vous répondre.

M. RUFAT : C'est vrai que le trafic a augmenté et donc ça pose des problèmes, les ruptures de charge vont très vite. Il suffit qu'il y ait une minute de retard sur une rame pour que ce soit l'avalanche et puis ça se traduit par des suppressions de RER. Ce sont les habitants de Fontaine-Michalon qui sont plus les pénalisés avec ceux de Parc de Sceaux, ce sont ceux-là qui sont les plus perdants, ils se retrouvent avec une absence de RER pendant plus d'une demi-heure, et c'est vrai que ça empire.

Simplement M. le Maire, je partage votre diagnostic : tant que la fréquentation va augmenter, ça ne pourra pas s'améliorer mais aujourd'hui, on fait tout pour que la fréquentation augmente. Quand on prévoit de ramener le tramway de Clamart vers la Croix de Berny, ce sera des fréquentations supplémentaires. On l'a vu avec le TVM. L'arrivée du TVM a été immédiatement un grand succès mais aussi une plus grande fréquentation de la Croix de Berny, au point qu'il a fallu revoir complètement les sorties et les entrées de la Croix de Berny et peut-être une future gare. Cela s'est vu immédiatement. Donc on aura la même chose avec le tramway, d'autant que si j'ai bien vu ce qui se passe le long de l'ancienne nationale 86 sur Châtenay, il y a des constructions et ces constructions vont forcément aboutir à la Croix de Berny.

Donc on va continuer d'accroître la fréquentation du RER B. Et donc je pense qu'on ne peut pas simplement se contenter d'un vœu ; il y a peut-être d'autres propositions à faire. On a financé, il me semble il y a un an ou deux ans, une association qui réfléchissait à une solution non pas de dédoublement du tunnel mais de modification du tunnel à bas prix, on n'a pas eu de retour de cela, on l'a financée cette association. On n'a pas eu

le retour du résultat, ce serait peut-être l'occasion avec ce vœu de dire : il y a eu une tentative d'alternative qui n'a pas abouti. Mais on n'en sait rien.

Il y a d'autres solutions qui ont été évoquées, qui déplaisent peut-être, comme le débranchement de la ligne B2 de Robinson, qui permettrait d'accroître la circulation sur la partie sud ; il y a des solutions qui existent, elles ne sont pas mises en œuvre. Ce n'est pas uniquement la faute des infrastructures du RER B, c'est ça que je voulais souligner.

On va voter le vœu comme la majorité de la Région avait voté notre amendement à l'époque mais on ne peut pas se contenter simplement de ce vœu.

Mme PRECETTI : Je voudrais répondre sur deux points : sur le tramway, je ne partage pas votre analyse parce qu'en fait le tramway va remplacer surtout des bus, va remplacer des voitures de gens qui de toute façon viennent au RER sur Antony. Il y aura certes une augmentation générale de la population, partout, on est d'accord, mais sur le tramway en particulier je pense qu'il va surtout se substituer à d'autres moyens. Et tant mieux, a priori, cela fera des voitures en moins.

Et puis sur l'étude qui a été effectuée, c'était une pré-étude qui a été financée, c'était l'association des maires du RER B Sud qui se sont mis d'accord avec la FNAUT pour financer une pré-étude d'une solution de troisième voie puisqu'il y a deux voies dans le tunnel. Et en fait cette pré-étude devait permettre au STIF de rouvrir ou non le dossier pour pratiquer une étude solide, enfin je veux dire beaucoup plus étoffée que celle qui a été faite. Et il s'avère que pour l'instant le STIF, Ile-de-France Mobilités maintenant, n'a pas souhaité aller plus loin, disant que l'étude n'était pas intéressante, en tout cas, n'apportait pas suffisamment d'éléments pour pouvoir rouvrir une étude sur ce sujet-là.

Mme BERGEROL : Je vais tenter quelque chose de pas du tout politiquement correct : on pourrait peut-être aussi éviter de décourager les gens de prendre leur voiture et faciliter la circulation automobile, notamment que la Ville de Paris arrête d'interdire aux banlieusards de circuler dans Paris en voiture ... voilà, c'est tout ce que je voulais dire. Le transport individuel en voiture propre, c'est aussi utile pour un certain nombre de gens notamment âgés, handicapés, et des familles.

M. MARTIN : Simplement deux rappels : Premièrement ce n'est pas un problème nouveau, deuxièmement ça fait des années que non seulement la mairie d'Antony mais l'ensemble des maires de la ligne sont sensibilisés à ce problème, et même je dirais aussi la direction de la RATP.

Deux choses : l'ensemble des maires et la direction de la RATP ont en son temps alerté sur le danger de la densification de logements autour des gares. C'est le premier point.

Deuxième point : si nous avons une gare à Antonympole, ne croyez pas qu'elle est tombée du ciel, c'était un des arguments majeurs de cette candidature que l'on a obtenue, à savoir alléger le RER B grâce à une dérive de voyageurs qui partiraient pour les voyageurs du sud vers Paris via Massy Opéra, Antonympole et Orly.

M. le Maire : On ne peut pas empêcher l'Île-de-France et l'agglomération parisienne de voir sa population augmenter. Le SDRIF le prévoit mais c'est évident, on ne peut pas empêcher une augmentation de la population dans l'Île-de-France, et par conséquent il faut adapter les transports à la population et non pas adapter la population aux transports. C'est ce qu'a fait le Gouvernement Sarkozy en 2010 quand il a lancé le réseau du Grand Paris. Les 200 km de voies nouvelles vont permettre de diluer le surplus de population. Il est clair qu'en doublant la longueur des lignes, on permet de diluer et on allègera ainsi la circulation

sur le RER B. Ne serait-ce qu'à Antony. A Antony, les habitants du Noyer Doré et les habitants des Rabats et de tous les quartiers environnants iront prendre leur métro soit à Massy- Opéra, soit à Antonypole. Ceux-là ne viendront plus comme aujourd'hui aux Baconnets ou n'iront plus à Antony centre parce qu'ils trouveront un métro plus moderne et plus rapide, plus sûr, plus fiable surtout sur la ligne 18 et sur la ligne 14. C'est certain.

Et donc la seule solution au problème du RER B, c'est d'abord de permettre d'alléger le nombre de voyageurs qui viennent sur le RER B et de les faire passer par une autre ligne, en l'occurrence la ligne 18 puis la ligne 14.

M. RUFAT : Et pas la 15.

M. le Maire : La 15, non, mais la 15 sera autre chose. A partir d'Arcueil-Cachan, la 15 va alléger aussi le RER B. Pour les gens qui veulent aller à Boulogne par exemple, ils n'iront plus par Paris, ils vont aller directement par la 15. A partir d'Arcueil-Cachan, la ligne B sera allégée. En tout cas, plus on crée de lignes nouvelles, plus on allège les autres. C'est de l'arithmétique.

M. FEUILLADE : Juste un mot M. le Maire, et c'est une interrogation : moi j'entends ce que vous dites, mais j'ai une crainte pour Antony : est-ce qu'on n'est pas en train de faire, ou on va faire une ville à deux centres ville. Il faut travailler dessus, travailler avec les habitants, avec les commerçants, attention à ne pas faire une ville avec deux centres ville. J'entends ce que vous venez de dire mais moi je vous pose la question. Attention parce qu'une ville avec deux centres ville, ça ne marche pas ! C'est un centre ou l'autre, sinon ça se tue les uns les autres. Il faut faire extrêmement attention. Vous avez la main aujourd'hui, vous avez la main là-dessus, donc il faut qu'on travaille les uns et les autres, ensemble, avec les commerçants notamment, et avec les populations pour surtout

ne pas diviser cette ville, qui a une unité, on a de la chance, on a une ville quand même assez unifiée. Donc je pense qu'il faut être extrêmement prudents sur cette question-là.

M. le Maire : Ce n'est pas le sujet pour le moment, là on est sur le RER B et la ligne 18, si elle se fait, permettra d'alléger fortement la circulation sur le RER B et donc permettra au RER B de remarcher.

Est-ce que quelqu'un d'autre veut poser des questions ? Non, alors nous passons au vote.

(Vote à main levée : le vœu est adopté à l'unanimité des présents et représentés.)

M. le Maire : J'ai la parole pour la présentation d'un autre vœu qui est un peu la suite de ce qu'on vient de dire. C'est un vote relatif à la ligne 18 du Grand Paris Express.

- 28 - VŒU DU CONSEIL MUNICIPAL RELATIF A LA LIGNE 18 DU GRAND PARIS EXPRESS

(Rapporteur : M. le Maire)

M. le Maire : *« Depuis quelques semaines des rumeurs tenaces se répandent sur un possible ralentissement du projet du réseau du Grand Paris Express. Ce projet a été lancé en 2010, pour renforcer les transports de la région parisienne, le réseau actuel de Métro et de RER a un défaut originel, il est construit en lignes radiales qui vont de Paris vers la périphérie alors qu'aujourd'hui la majorité des déplacements se font de banlieue à banlieue. Le projet de réseau du Grand Paris Express corrige ce défaut en reliant les banlieues directement. Il réduit aussi considérablement le temps de parcours en ne rendant plus nécessaire de passer par Paris. Moderne, automatique, souterrain, il sera moins sensible aux risques de pannes et d'incidents qui handicapent*

lourdement le réseau de surface actuel. Même si la majorité des Franciliens n'en ont pas encore pris conscience, le projet de réseau du Grand Paris Express est essentiel pour l'avenir de nos transports publics et notamment pour celui du RER B.

Depuis 2011 ce projet avance à grands pas, les travaux de construction de la ligne 15 sont entamés depuis plus d'un an, ceux des lignes 14 et 18 vont démarrer dans l'année qui vient, ainsi la ligne 18 de ce futur réseau qui mènera de Versailles à l'aéroport d'Orly via notre gare Antony puis de là à Paris par la ligne 14 prolongée, captera une bonne partie des voyageurs de l'Essonne qui n'ont aujourd'hui à leur disposition que la ligne B.

Avec un trafic allégé, notre ligne B conçue sous Louis-Philippe et réalisée sous Napoléon 3, et de ce fait difficilement adaptable à un transport de masse, retrouvera ses aises.

La ligne 18 a été conçue pour desservir l'Essonne et les Yvelines, mais surtout le Pôle du plateau de Saclay où se concentreront sous l'impulsion de l'Etat nos universités, nos grandes écoles et nos centres de recherche publics et privés. Le Président de la République l'a réaffirmé il y a quelques jours, le Pôle de Saclay est essentiel pour l'avenir de notre économie. Je cite : « ici il se passe quelque chose d'unique » a-t-il déclaré sur le site de Saclay, « la France ne réussira pas à porter sa voix dans les défis contemporains si elle ne gagne pas le pari de l'intelligence, de la science et de la technique. Sous nos yeux se jouent les ambitions de toute une collectivité humaine, celles des forces en présence de Saclay et de l'ensemble des acteurs, celles des collectivités territoriales, celles de l'Etat qui a accompagné ce projet. »

Le projet de Saclay est effectivement primordial pour notre pays mais il ne prendra toute son ampleur que si son territoire est parfaitement desservi par des transports performants, connectés au Pôle stratégique

du Grand Paris. Ce n'est pas le cas actuellement, le Pôle de Saclay ne peut compter que sur la ligne du RER B déjà totalement saturée, on l'a vu, et peu performante. Ce transport performant et connecté aux autres pôles stratégiques du Grand Paris, c'est la ligne 18 du Grand Paris Express, elle va relier en 2024 l'aéroport d'Orly à Saclay puis par la suite à Versailles, avec maintenant la perspective de l'Exposition Universelle de 2025 pour laquelle Paris a posé sa candidature, la ligne 18 doit être réalisée sans délai. 2025, 2024, il n'y a qu'un an de retard.

Indispensable pour la réussite du projet de Saclay, la ligne 18 l'est aussi pour tous nos habitants qui peinent chaque jour dans nos transports en commun saturés et peu fiables. Et elle l'est enfin pour notre projet AntonyPole et pour tous les projets d'urbanisation et de développement économique qu'elle permettra de réaliser comme les autres lignes du Grand Paris.

Le conseil municipal d'Antony demande donc au Gouvernement de ne pas retarder la réalisation de la ligne 18 du réseau du Grand Paris Express. »

Mme DELPECH : Bonsoir à tous. La création d'une rocade de métro rapide autour de Paris est un projet qui a été porté par les élus communistes régionaux depuis 2005 auprès du STIF ; de même que l'idée d'un Pass Navigo unique. Et vu la dégradation des transports actuellement, on vient de voter le vœu, ce projet devient urgent et donc je voterai ce vœu mais je regrette qu'il ne soit pas fait mention de l'inutilité du Charles de Gaulle Express qui sera sans arrêts entre la gare de l'Est et l'aéroport de Roissy et qui perturbera le fonctionnement du RER B puisqu'il va emprunter une partie de ses lignes.

M. le Maire : Uniquement dans le Nord.

Mme DELPECH : Dans le nord.

M. le Maire : Heureusement !

M. MEUNIER : La ligne 18 du Grand Paris Express est certainement une des lignes les plus inutiles du Grand Paris Express. Les moyens financiers qui lui sont consacrés feraient mieux d'être employés à la modernisation et à l'amélioration du RER B et plus largement à l'amélioration des lignes de Bus RATP et des lignes SNCF franciliennes. Une ligne qui n'a d'autre but que de relier Orly à Saclay et entre eux les principaux pôles de compétitivité technologiques et économiques que sont ou seront Antonypole et Massy-Palaiseau. Pour preuve l'avis défavorable rendu à l'époque par le Commissariat Général à l'Investissement pour le tronçon Saclay-Versailles. Pour preuve également la délocalisation sur le Plateau de Saclay de l'Ecole Centrale de Châtenay-Malabry et de l'EN de Cachan, des délocalisations qui remettent en cause l'équilibre économique et universitaire de nos territoires.

La réalisation d'une ligne qui ne prend pas en compte également la saturation actuelle de la RN 118 qui ne fera que s'accroître avec le projet actuel tel que prévu.

La réalisation d'une ligne qui risque enfin d'entraîner des retards importants dans la réalisation du projet Tram-Train Massy-Evry liés au fait que l'emprise de la gare Massy-Palaiseau de la ligne 18 correspond à des terrains aujourd'hui ferroviaires qui doivent être mobilisés pour les travaux du Tram-Train Massy-Evry.

Une ligne enfin qui n'est pas sans poser d'importants problèmes environnementaux remettant en cause l'existence de terres agricoles du Plateau de Saclay. En effet, la ligne 18 du Grand Paris Express sera composée d'une section souterraine de 22 km et d'une partie aérienne en viaduc de 13 km, et s'étendra sur plus de 8 km de long entre Massy-Les-Hameaux et Palaiseau passant par le plateau de Saclay. Cette structure sera soutenue par un appui central tous les 23 mètres. Cette structure

sera construite au travers des terres agricoles du Plateau de Saclay qui se retrouvent ainsi menacées bien que protégées par le décret du 31 décembre 2013 sous forme d'une zone de protection naturelle et forestière.

M. FEUILLADE : Juste deux ou trois mots : : évidemment on soutiendra ce vœu ; sur cette ligne 18, on a eu à un moment donné quelques réticences, mais effectivement elle nous semble quelque chose d'extrêmement important pour le développement de la région et y compris de notre ville.

Quelques remarques ou quelques interrogations : par contre une gare comme Antonypole, son implantation, nécessite pour les Antoniens, pour les riverains, etc., qu'on ait une vision un peu plus claire de votre projet autour de cette gare, de l'impact de cette gare à venir dans le quartier et sur la ville. On l'a évoqué tout à l'heure, je crois qu'il faut que nous ayons davantage, nous les citoyens, les élus mais les citoyens, une approche sur l'impact de cette gare.

D'autre part, cette gare ne sera pas non plus sans quelques effets, ou alors les choses ne sont pas très bien coordonnées, quel est le devenir du Val entre la station d'Antony et Orly ? Nous, et c'est une proposition que nous faisons, il faut travailler pour nos amis de Wissous, on peut transformer cette ligne en une ligne avec une ou deux stations à Antony, chez nous, et une ou deux gares à Wissous et relier Orly. Sinon, elle ne sert à rien cette ligne ! Elle ne servira plus à rien !

J'entends que c'est une bonne idée, je n'en sais rien mais je sais que des gens de Wissous que je connais disent...

M. SERIN : On ne va pas refaire toute l'histoire... !

M. FEUILLADE (s'adressant à M. Serin) : tu vas me faire le même coup que l'autre fois, le coup du vœu qui ne sert à rien, d'accord !

Moi, mon interrogation c'est le devenir du Val. Est-ce que le Val ne peut pas être transformé ? C'est une question que je pose. On a le droit de poser des questions quand même ! Elle n'est pas illégitime parce que certaines personnes nous la posent, certaines associations ...

M. le Maire : M. Feuillade, on n'a pas attendu que vous nous le disiez pour le savoir, c'était même dans le compte rendu d'activité de notre bilan à mi-mandat, mais je passe la parole à Perrine Précetti qui voudrait en dire plus sur la question.

M. FEUILLADE : Vous êtes en train de me dire que j'ai assez parlé, c'est ça ?

M. le Maire : Non mais vous avez mal lu notre compte rendu de mi-mandat.

Mme PRECETTI : Vous avez surtout peut-être mal lu certains documents qu'on a déjà pu vous donner, et vous n'avez pas écouté les réponses que je vous ai déjà faites également sur le sujet, puisqu'effectivement ce projet, vous n'êtes pas le seul à y avoir pensé ... Je termine pour vous dire que c'est un sujet dont la Ville s'est emparée également mais pas la Ville toute seule, la ville avec les villes concernées alentour dont Wissous, et par Wissous d'ailleurs c'est l'Essonne qui soutient également ce projet de transformer la ligne Orlyval en un réseau de proximité en créant de nouvelles gares, c'est en tout cas le souhait que l'on a, en créant de nouvelles gares, une entre autres qui concerne directement la Ville d'Antony au niveau du Chemin d'Antony pour ceux qui connaissent, donc en face du Lycée Descartes, et à côté de la gare du RER C pour avoir là une desserte de proximité d'un secteur qui est plutôt mal desservi par les transports en commun. Et puis elle continuerait sur Wissous, pour rejoindre Orly.

Cela, c'est une demande qui a été faite, qui est partagée, qui est soutenue par les Préfets, Préfet des Hauts de Seine et Préfet de

l'Essonne, qui est soutenue par le Président du Département, qui est soutenue par le Président de la Région.

M. FEUILLADE : Voilà, les Antoniens qui écoutent ce soir vont être enfin informés ! Merci Madame.

M. le Maire : M. Feuillade, ceux qui lisent le BMO, ceux qui sont sur internet, voient sur le site de la Ville ce projet qui est en clair, et en couleur.

M. FEUILLADE : Quel projet ?

M. le Maire : Le projet d'Orlyval. J'ai saisi il y a un an déjà, presque un an et demi, le Préfet de Région, de ce projet sur Orlyval, de faire d'Orlyval une ligne de desserte locale, en plus de desservir Orly bien sûr, parce que là elle reste toujours utile ; même lorsque la ligne 14 sera achevée, l'Orlyval gardera un intérêt pour Orly, pour tous les habitants de cette région aussi, et en plus, on l'adaptera, j'ai demandé qu'on l'adapte à la desserte locale, avec 2 ou 3 gares dont Wissous bien entendu, mais il n'y a pas que Wissous, il y a aussi Antony, Chemin d'Antony. Le quartier de Chemin d'Antony sera bien desservi, et ça évitera aux habitants de venir en voiture au centre-ville. Ou en bus. Cela allègera en tout cas la circulation. Mais ça fait déjà deux ans qu'on en parle régulièrement.

M. FEUILLADE : Vous en parlez entre vous !

M. le Maire : Mais non, M. Feuillade, je vous engage à lire davantage nos communications ! C'était en 2016 ! On passe au vote.

(Vote à main levée : vote adoptée par 48 voix Pour et 1 voix Contre.)

- 27 - ADHÉSION DE LA VILLE À L'ASSOCIATION DE DÉFENSE DE LA LIGNE 18 DU GRAND PARIS EXPRESS « UNION DES ÉLUS POUR LA LIGNE 18 »

M. le Maire : Je ne recommence pas à lire, on connaît les arguments, une association s'est créée entre les maires de toutes les villes

traversées par le futur réseau mais elle est également ouverte aux élus de toutes sortes qui n'ont pas forcément d'ancrage local. Je propose donc que la Ville d'Antony adhère, il faut payer 100 €.

Il faut aussi élire ceux qui représenteront la ville à cette association et je propose de la représenter avec Mme Précetti comme suppléante.

M. FEUILLADE : Vous allez y aller ou pas ?

M. le Maire : Oui, j'irai bien sûr.

M. FEUILLADE : Comme à l'autre ?

M. le Maire : Mme Précetti représente très bien la Ville à l'autre association. On passe au vote.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 48 voix Pour et 1 voix Contre.)

M. le Maire : La parole est maintenant à M. Médan pour le bilan annuel de la gestion de la dette.

I – FINANCES

- Bilan annuel de la gestion de la dette – Année 2017

M. MEDAN : Bonsoir à tous. Vous avez eu le document qui est très précis, l'objectif de ce bilan sera si nécessaire de répondre à vos questions, mais de faire des focus sur les éléments essentiels.

Aujourd'hui au 1er janvier 2017, la dette était de 142 millions. Elle sera très bientôt à la fin de l'année de 130 millions, en fin 2017, ce qui veut dire qu'on a eu une baisse de 12 M€.

La caractéristique de cette année 2017, c'est outre cette réduction importante de la dette que les charges financières ont elles aussi bien baissé, avec 2,1 M€ payés en 2017 et un taux moyen de la dette qui s'établit aujourd'hui à 1,62 %. Donc ces quelques éléments chiffrés montrent que la Ville maîtrise parfaitement son endettement, et que ce dernier a changé progressivement de nature puisque la dette à taux fixes

représente aujourd'hui 57 % de la dette totale, et les 43 % autres étant une dette à taux variables avec une dette indexée sur le livret A, donc très stable et qui ne posera pas de problèmes, pour 14 %, et la dette à taux variables 16 %, la dette sur prêts structurés ne représente plus que 13 % de la dette totale.

Donc comme je le disais à l'instant, l'endettement est maîtrisé, sécurisé et les éléments évoqués par le passé montrent bien encore une fois que globalement nous avons pris les bonnes décisions et nous étions plutôt dans la bonne direction.

Alors on peut répondre aux questions, le rapport précise un ensemble de données chiffrées nettement plus précis que ce que je viens de dire, mais je pense que ça suffit.

M. RUFAT : Je dirai : quel chemin parcouru aussi, M. Médan, pour arriver à « sécuriser » comme vous dites la dette de la Ville ! C'est une histoire relativement longue, on peut la limiter quand même aux aventures de l'année dernière où vous avez « désensibilisé », c'était le terme que vous aviez utilisé à ce moment-là, désensibilisé la dette de la Ville de plusieurs emprunts qui étaient structurés, d'autres disaient « toxiques » et qui avaient des taux d'intérêt qui étaient bien au-delà des 1,60 que vous avez aujourd'hui, ils étaient à 10 et voire au-delà.

Donc les décisions que vous avez prises l'année dernière étaient les bonnes puisque vous avez renoncé à ces emprunts qui étaient quand même assez dangereux puisque vous avez sollicité l'aide de l'Etat par un fonds de soutien dont on bénéficie toujours, donc c'était de bonnes décisions. Mais elles étaient le fruit de décisions antérieures qui l'étaient bien moins.

Alors « sécuriser », oui, vous avez enfin une dette de bon père de famille, ce qu'on attend habituellement d'une gestion d'une Mairie. Ceci étant, il y a des queues de cerise, certains des emprunts ne sont pas toujours aussi

sûrs que vous le dites, et puis il y a eu des accidents, je ne sais plus quel terme vous employez, vous appelez ça des hausses, des dégradations temporaires, il y en a eu au moins deux sur l'exercice dont une vous a amenés à réaménager l'un des emprunts, réaménagement qui est pour le coup en termes financiers tout à fait neutre pour la Ville puisque vous avez réussi à baisser le seuil de déclenchement sans avoir de pénalité ni de prolongation d'emprunt. Donc c'est une bonne mesure puisqu'elle va accroître la sécurisation de notre dette.

Sur le deuxième point, sur la réduction de la dette, c'est la première fois qu'il y a une réduction en tout cas aussi importante, parce qu'il y a eu aussi des oscillations du capital restant dû en fin d'année, c'est aussi le fruit d'une circonstance exceptionnelle : il y a eu une vente de terrain, la deuxième partie de la vente de terrain qui a rapporté à peu près le montant de la baisse qui est inscrite ici, un montant qui est assez exceptionnel, on ne va pas répéter ces recettes exceptionnelles. Et puis vous avez toujours dit qu'il y avait du portage, je vous ai demandé plusieurs fois quand baisserait la dette, je vois que les choses sont en avance.

Ceci étant, j'espère M. le Maire que les ventes des prochains terrains ne seront pas le fruit de l'arnaque de celui-ci parce que ...

M. le Maire : L'arnaque ?

M. RUFAT : Le terme ne vient pas de moi. Le terme vient de la personne qui a organisé le système pour obtenir cette plus-value financière sur les terrains Pajeaud ; cela a été dit lors d'une certaine inauguration il n'y a pas longtemps. Le terme a été utilisé par la personne qui l'a organisé, donc elle devait être compétente pour savoir ce qui s'est passé, et donc cet avantage immobilier de plus-value, on en profite aujourd'hui, c'est très bien pour la Ville d'Antony.

Sur le bilan de la dette, je pense qu'on se rejoint puisque j'avais demandé qu'on sécurise. C'est sécurisé. J'avais demandé qu'il y ait une baisse de l'endettement, c'est fait, donc on peut se satisfaire.

M. MEDAN : Très rapidement, d'abord nous sommes très, très heureux de voir que vous dites beaucoup de bien de cette gestion et que vous êtes globalement d'accord avec ce qui se fait, je préciserai quand même que cette sécurisation, si on vous avait écouté, elle aurait pu nous coûter fort cher puisqu'à chaque fois qu'il y avait un petit truc qui se passait, vous aviez peur et puis c'était catastrophique, il fallait faire vite, dans l'urgence etc. Nous, on ne l'a pas fait dans l'urgence. Ce n'est pas vous uniquement qui disiez cela, c'était l'opposition plus globalement.

Je me souviens avoir entendu et réentendu ce discours, alors effectivement, pour une fois qu'on arrive à bénéficier un petit peu d'une aide de l'Etat très modeste, mais malgré tout qui existe, par rapport à tout ce que l'Etat fait dans l'autre sens, on ne va pas se priver de bénéficier de cette aide, mais on l'a fait au bon moment, on ne l'a pas fait dans l'urgence, on ne l'a pas fait à chaud comme on aurait pu le faire si on vous avait écouté.

M. RUFAT : Ce qui prouve que vous m'avez écouté !

M. le Maire : Je voudrais aussi dire quelques mots

Oui, l'opposition disait cela, et peut-être même avant vous d'ailleurs il y en a eu d'autres, il y a déjà très longtemps puisque ça fait déjà quinze ans qu'on mène cette politique de gestion active de la dette. On a commencé à peu près en 2003 et ça consistait en effet à l'époque où les taux fixes étaient très élevés, ils étaient autour de 5 - 6 %, à souscrire des prêts à taux variables voire pendant quelques années des prêts structurés, et donc à prendre des risques pour faire baisser le taux moyen de la dette, et on l'a fait baisser puisque chaque année pratiquement entre 2003 et 2015, chaque année, sauf pendant les 2 ou 3

années de crise financière où là on a perdu, pendant la plus grande partie de cette période, pendant au moins douze ans, on a économisé entre 1 et 2 millions par rapport à une gestion passive de la dette. C'est-à-dire que nous, on prenait des risques mais les risques ont été payants pendant pratiquement toutes les années, sauf effectivement pendant les deux ou trois années de la crise financière où là effectivement on a subi des accidents.

L'accident dont vous parlez aujourd'hui n'a pas coûté cher puisqu'on a un taux de 1,62% donc l'accident n'était pas grave. Mais peut-être que sans cet accident qui a coûté 50.000 €, on aurait peut-être eu que 1,50%. C'est possible. En tout cas si on a un taux aussi bas aujourd'hui, et si on a eu pendant toute cette période des taux très inférieurs à ceux que nous aurions obtenus en empruntant systématiquement à taux fixe, c'est parce que on a pris des risques mais des risques qui étaient quand même très maîtrisés. Au pire moment de la crise financière, le taux moyen de notre dette n'a pas dépassé 3,65 %, au pire moment, en 2015. Il n'y a pas là de quoi couler les finances de la Ville et d'ailleurs elles n'ont pas coulé ! La preuve, à l'époque on avait encore 15 à 16 millions d'euros d'excédent. On avait de la marge. Mais on a réussi, grâce à cette gestion active de la dette, à accumuler à peu près 15 millions d'économies c'est-à-dire l'équivalent de l'Espace Vasarely plus la ludothèque à peu près, qu'on a pu financer grâce aux économies réalisées grâce à la gestion active de la dette.

Alors vous dites, enfin vous ne l'avez peut-être pas dit mais vous l'avez suggéré, que nous avons un endettement excessif, en gros... un petit peu quand même, si, vous avez dit ça.

M. RUFAT : Je ne l'ai pas dit

M. le Maire : Ok mais moi, je dis que si vous pensez que cet endettement est excessif, 130 M€, et si l'Etat n'avait pas lancé cette politique de

baisse des dotations qui nous a coûté cher, cette année par exemple, au lieu d'avoir 15 M€ d'excédent, on aurait 23 M€. Il nous a pris 8 M€. On fait quand même 15 M€ d'excédent, mais sans les prélèvements de l'Etat on serait à 23. Et donc si on était à 23 M€, on emprunterait 8 M€ de moins que ce qu'on emprunterait aujourd'hui, ou plutôt, comme on n'a pas emprunté cette année, on aurait baissé notre endettement. Comme l'Etat nous a pris depuis 2010 26 M€, on serait à 104 ou 105 M€ de dette et non pas à 130.

M. FEUILLADE : Et avec Fillon, on vous aurait pris combien ?

M. le Maire : Mais je ne parle pas de Fillon, je parle de ma gestion, de la gestion de Pierre Médan. Le Gouvernement nous a prélevé, ce n'était pas prévu au départ, en 2010 on ne pensait pas que ça arriverait. Mais le fait qu'il nous ait prélevé, ça a effectivement changé les choses mais malgré tout notre endettement s'est limité à 130 M€, il serait à 105 sans ces prélèvements.

Donc je veux rassurer tout le monde : la dette aujourd'hui ne pose aucun problème, et si on n'a pas l'an prochain les fameux accidents dont parlait Pierre Rufat, on serait à 1,50 % maximum de taux d'intérêt global. Peu de villes atteignent ce chiffre-là aujourd'hui.

Il n'y a pas de vote puisque c'est une simple information, et donc on passe à la délibération suivante.

1 - TRANSFERT DE L'ACTIVITE « LOGEMENT SOCIAL » ANTONY HABITAT À LA COOPÉRATIVE HAUTS-DE- BIEVRE HABITAT :

- Apport partiel d'actif d'Antony Habitat : Transfert des garanties d'emprunt et avis favorable à la procédure d'agrément
- Apport partiel d'actif d'Antony Habitat : Approbation du pacte d'actionnaires entre la Ville d'Antony, Antony Habitat, la ville de

Châtenay-Malabry, le Département des Hauts-de-Seine et Hauts-de-Seine Habitat, Devenir d'Antony-Habitat –

- Proposition des membres du Conseil d'Administration d'Antony Habitat après rattachement temporaire à l'EPT Vallée Sud - Grand Paris

(Rapporteur : M. le Maire)

(Lecture du rapport de présentation.)

(M. Legrand et M. Martin quittent la salle)

M. RUFAT : Nous sommes donc amenés à revoter ; ceci étant le transfert de notre parc de logements aurait pu se faire sans anicroches et ni rebondissements si vous aviez respecté la loi, la loi NOTRe, et sans perdre de l'autonomie, comme vous dites, sans perdre notre maîtrise. En tout cas j'ai entendu le Président du Territoire, M. Berger, dire cet été que les Offices qui fonctionnaient bien, ceux qui marchaient bien, ils n'allaient certainement pas les modifier. Je pense que notre Office marche bien ? Il a un bilan positif ? Le directeur est là, il pourra confirmer, il me semble qu'il y a 8 M€ d'excédent cette année. Donc un Office qui marche bien, un Président de Territoire qui dit que pour ceux qui marchent bien, il ne fera rien, vous aviez là l'occasion de passer outre toutes ces difficultés qu'on voit aujourd'hui, y compris de repasser devant notre conseil pour la deuxième ou la troisième fois, et vous pouviez donc transférer, de toute façon on va le faire à la troisième délibération, transférer au Territoire.

On a déjà discuté là-dessus, je pense M. le Maire que tout ce montage juridique a été inutile. De toute façon il s'avère assez compliqué, il s'avère suffisamment compliqué pour qu'on soit obligé de le sécuriser.

Alors je voudrais revenir sur les propos que vous avez tenus lors du précédent conseil et que j'ai trouvés désobligeants à notre rencontre : vous disiez, « Le directeur général d'Antony Habitat a fait de gros efforts pour vous expliquer le projet », c'est vrai, il nous a reçus, il nous a vus en

commission, « mais il n'a vraiment pas réussi à vous le faire comprendre, vous êtes de mauvais élèves ». Eh bien je vois qu'on n'était pas les seuls mauvais élèves du conseil parce que là on est obligé de recommencer ! On n'était pas les seuls à ne pas avoir compris.

Alors je dirai que j'ai du mal à comprendre parce que quand on vous a demandé hier en commission des documents supplémentaires, vous nous avez dit : c'est des montages compliqués, c'est des montages qui ont été validés par des juristes, certainement des juristes de haute volée, on a dit que peut-être on pourrait avoir accès à ces documents, vous nous les avez refusés. Alors après c'est facile de nous critiquer quand nous n'arrivons pas à comprendre le mécanisme si nous ne disposons pas de tous les documents.

Alors nous n'allons pas voter la délibération numéro 1 sur le transfert parce que nous pensons qu'il est irrégulier car sa première raison est de soustraire le patrimoine social d'Antony au respect de la loi. Vous faites une combinaison d'arrangements, une première COOP, une deuxième COOP, c'est à n'y rien comprendre de faire ces transactions et moi je vois un parallèle avec ce qui est dénoncé par les Panama Papers, ces systèmes montés par des juristes certainement extraordinaires qui font qu'on ne sait plus très bien ce qui se passe au bout, ces mécanismes qui écœurent les citoyens.

Nous n'allons donc pas voter cette première délibération parce que les chiffres que vous nous avez donnés à chaque fois changent, en trois délibérations le Patrimoine d'Antony, a varié : 193 M€ en juin, 170 M€ en septembre, 185 M€ aujourd'hui. Heureusement que la dette de notre Ville n'est pas gérée comme ça ! C'est pire qu'au Monopoly !

M. le Maire : Sauf que là, c'est un actif.

M. RUFAT : Un actif qui varie tellement que les baisses sont considérables ! Alors sur Châtenay, c'est encore plus extraordinaire

parce que subitement il y a eu 40 M€ de stock, comme ils disent, c'est-à-dire un terrain qui est apparu, 40 M€ ça doit faire au moins le Parc Heller, un terrain qui tout d'un coup est apparu à Châtenay, c'est assez extraordinaire, et en plus on a des variations d'actions. Alors on a acheté des actions M. le Maire à 15 €, maintenant elles ne valent plus que 8 €!

Ces histoires de variations ne seraient pas très graves parce que c'est de l'argent un peu fictif qui apparaît là...Sauf que nous avons déjà, la Ville et l'Office ensemble, nous avons déjà déboursé 700.000 € pour rentrer dans cette mécanique, et on n'a pas les honoraires des avocats.

Alors nous n'allons pas voter ce transfert parce que la première COOP est un écran de fumée, je vous l'ai dit, dont la seule finalité est de disparaître illico puisque dans les six mois vous comptez passer à une deuxième société anonyme d'intérêt collectif, avec des noms ronflants.

Nous n'allons pas voter ce transfert parce que le poids d'Antony est incompréhensible dans ces histoires-là, nous apportons le plus gros patrimoine, largement plus de la moitié, enfin ça dépend des variations, c'est à 20 M€ près, on ne sait pas bien mais c'est largement plus que le patrimoine de Châtenay, pourtant nous allons détenir moins de la moitié des actions, nous allons avoir moins de la moitié des représentants au conseil d'administration, donc on a une dilution de notre poids dans les organes de décision de cette COOP.

J'ai bien compris que M. Legrand, absent, allait être Président, on peut imaginer qu'il aura un certain poids, mais ceci étant, avec toutes ces variations, on ne voit pas très bien comment le poids d'Antony va être assez solide.

Enfin, vous allez confier la gestion, vous allez donner une mission à l'Office Départemental d'HLM de gestion.

M. le Maire : Non...

M. RUFAT : Mais si, c'est dans le pacte, c'est dans le rapport ... mais si

bien sûr !

M. le Maire : Sur les logements de Châtenay-Malabry, ce n'est pas moi, c'est M. Siffredi qui remet la gestion de ses logements à l'Office Départemental, ce n'est pas moi.

M. RUFAT : Vous relirez le chapitre 4.2...

M. le Maire : Non.

M. RUFAT : Et vous verrez qu'il n'y a pas de périmètre ...

M. le Maire : Si, il y a bien un périmètre pour Antony.

M. RUFAT : Non, il n'est pas décrit ...

M. le Maire : C'est Monsieur Mamane, directeur général, qui va gérer les logements d'Antony comme il les gère aujourd'hui ! N'essayez pas de raconter une histoire !

M. RUFAT : M. Mamane dit ce qu'il veut mais les textes que vous nous soumettez ne le disent pas

M. le Maire : Ce sera comme ça, c'est tout. Vous avez mal lu les textes. C'est évident !

M. RUFAT : Non, je ne pense pas avoir mal lu les textes !

Là encore, vous dites qu'on est mauvais élèves, on ne va pas recommencer le débat !

M. le Maire : Vous racontez des histoires !

M. RUFAT : C'est dans le grand rapport de 94 pages, chapitre 4.2, la mission est confiée dans la totalité. Il n'y a pas du tout expliqué que le périmètre d'Antony sera séparé du périmètre de Châtenay. A aucun moment. Cela fait six mois qu'on vous le dit.

M. le Maire : Vous pensez M. Rufat, qu'on va mettre en chômage technique les 70 agents actuels d'Antony Habitat pour laisser la gestion complète à d'autres ?

M. RUFAT : C'est vous qui êtes responsable de votre gestion ...

M. le Maire : Ce n'est pas sérieux !

M. RUFAT : Ecoutez-moi M. le Maire, on vous dit qu'il y a une délégation de mission sur la totalité, ça fait six mois qu'on vous le dit ...

M. le Maire : Non, c'est uniquement pour Châtenay-Malabry.

M. RUFAT : A chaque texte que l'on voit, ce n'est pas mentionné. Alors écrivez-le noir sur blanc et on pourra s'y fier. Ce n'est pas écrit, M. le Maire.

M. le Maire : Vous votez contre et ça suffit, allez !

M. RUFAT : Bien sûr qu'on va voter contre mais on veut expliquer pourquoi ...

M. le Maire : Oui ça y est, on a compris ! Vous cherchez n'importe quoi comme argument, si c'est un argument comme ça que vous trouvez pour voter contre, ce n'est pas très fort quand même !

M. RUFAT : Vous faites vos questions et vos réponses, c'est un système un peu particulier de la démocratie !

Mais je vous ai déjà posé des questions sur le périmètre de gestion auxquelles vous n'avez pas répondu. Vous avez dit : l'une des missions de la future société anonyme d'intérêt collectif est l'accession à la propriété. On ne sait pas quels sont vos objectifs sur ce domaine-là. Pourquoi pas ? Cela fait partie du parcours résidentiel qui est concevable, mais on ne sait pas du tout quelle part vous voulez accorder à l'accession à la propriété des logements sociaux. C'était l'un des avantages, on en avait déjà discuté, et c'est pour cela que j'ai essayé d'écouter le directeur général dans ses explications, il a dit que l'avantage d'une coopérative et de ces sociétés-là, c'était de pouvoir gérer des copropriétés, et donc je me disais en voyant les DIA ou les décisions que voilà une occasion rêvée de démarrer correctement et de dire : voilà, ces sociétés non seulement peuvent, mais on va commencer immédiatement à gérer les copropriétés. Apparemment c'est une occasion reportée, nous veillerons à la suite.

Nous ne savons toujours pas comment seront désignés les locataires, vous nous annoncez des élections d'ici à la fin de l'année 2018, les représentants des locataires pendant cette année-là, on n'a pas clairement leurs fonctions alors qu'ils vont avoir des rôles importants, c'est eux qui vont liquider l'Office HLM, c'est eux qui vont transférer le patrimoine de la première COOP à la deuxième COOP.

Et puis que vont devenir les baux emphytéotiques qui existent aujourd'hui sur Lavoisier, sur les anciens bâtiments de la SEMIDEP ? Ce serait bien de savoir quels vont être leurs devenir, d'autant que nous avons demandé à de nombreuses reprises que la voirie de ces ensembles revienne à la voirie municipale. On n'a pas d'information.

Alors il y a trois délibérations, nous ne voterons pas la première qui est celle du transfert, nous ne l'avons déjà pas voté avant ; nous ne voterons pas la seconde parce que c'est le pacte d'actionnaires ; et puis il y a une troisième et la troisième, par chance, c'est celle qui respecte la loi. Parce que c'est celle qui fait le transfert de l'Office vers l'EPT. Donc celle-là, nous allons la voter, nous allons participer à ce vote.

Mme DELPECH : Je voudrais aller dans le même sens que M. Rufat en rajoutant d'autres inquiétudes.

Les questions, comme l'a dit Pierre, que nous vous avons posées ont reçu jusqu'à présent peu de réponses claires, notamment en ce qui concerne le transfert des patrimoines HLM à la COOP puis à la SCIC Avec le pacte d'actionnaires que vous nous proposez aujourd'hui, c'est encore plus flou notamment votre empressement à changer de forme juridique. C'est une question que je vous ai posée hier soir et vous venez de le lire, « parce qu'il permet une meilleure représentation des collectivités territoriales au sein des organes de décision. » Or les deux conseils d'administration, COOP ou SCIC, ont le même nombre de membres, 12, et la même répartition de représentation. Quant à

l'assemblée générale des actionnaires, qui n'a pas fonction de gouvernance, c'est le Département qui sera majoritaire et non les Villes. De plus, on ne connaît pas encore le devenir du Département.

Donc ce pacte sert surtout à dire que les règles de fonctionnement et les statuts seront posés une fois que la COOP sera actée, on ne saura rien avant. Le Comité de Coordination est là pour tout régler dans l'ombre et ce qui est très inquiétant, pour décider de l'éventuelle dissolution de la SCIC je cite, « aux termes de laquelle elle apporterait tout ou partie de son patrimoine à une autre société ».

En clair, vous ne vendez pas, vous me l'avez dit hier soir, mais vous revendez. Quand les mesures du Gouvernement Macron étranglent les organismes HLM, c'est bien la privatisation du parc social qu'il vise à terme et vous allez dans son sens. Donc je voterai contre.

M. le Maire : La parole à M. Meunier qui, lui, est pour la privatisation du parc social, je suppose.

M. MEUNIER : Vous nous demandez donc par cette délibération de réitérer l'avis favorable à la procédure d'agrément afin de sécuriser juridiquement la procédure. Il faut croire que juridiquement, tout ceci n'était pas aussi sécurisé que vous nous l'aviez annoncé. L'impression d'ensemble donnée est une opération montée quelque peu dans la précipitation alors qu'on savait à quoi s'attendre sur le devenir d'Antony Habitat.

Vous nous annoncez également dans le rapport que la Coopérative Hauts-de-Seine Habitat assumerait la gestion du parc de logement social d'Antony et de Châtenay-Malabry à compter du 1er janvier prochain en omettant de préciser qu'un mandat de gestion sera confié à Hauts-de-Seine Habitat pour la gestion du parc de Châtenay-Malabry. Hauts-de-Seine Habitat qui, je le rappelle, considère la future Coopérative de Hauts-de-Bièvre Habitat comme une de ses filiales.

Sur le pacte d'actionnaires, autant dire que le futur conseil d'administration de la Coopérative Hauts-de-Bièvre Habitat ne sera qu'une simple chambre d'enregistrement comme l'est du reste le Conseil territorial de l'Etablissement Public Territorial Vallée Sud du Grand Paris. Du reste, le pacte d'actionnaires prévoit un comité de coordination. Tout sera donc déjà décidé avant chaque réunion du conseil d'administration de la Coopérative Hauts-de-Bièvre Habitat.

M. le Maire : Je propose de passer au vote. Qui est pour la première délibération, c'est-à-dire le fait de revoter ce qu'on a déjà voté au mois de septembre ?

M. FEUILLADE : Est-ce que Saïd-Aït Ouaraz peut ou non participer au vote ?

M. le Maire : Oui Saïd vote, c'est pour la seconde délibération qu'il ne votera pas.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 40 voix Pour, 6 voix Contre, et 1 Abstention. MM Legrand et Martin ne prennent pas part au vote.)

M. le Maire : Pour la seconde délibération, Saïd Aït-Ouaraz ne vote pas, il nous revient d'adopter le pacte d'actionnaires et de désigner par conséquent Saïd Aït-Ouaraz en qualité de suppléant de Philippe Martin au Comité de Coordination.

M. FEUILLADE : C'est dans la première délibération qu'il y a le vote du suppléant.

M. le Maire : Non, c'est dans la 2 : « Désigne en qualité de suppléant susceptible de siéger au sein du conseil d'administration M. Saïd Aït-Ouaraz ».

M. FEUILLADE : C'était dans le rapport n° 1.

M. le Maire : Oui mais ce n'est pas la même chose que les délibérations. Je ne parle pas du rapport, je parle de la délibération. Vous êtes bien

d'accord ? Pas de recours, je veux être sûr ?

(Vote à main levée : délibération adoptée par 38 voix Pour, 6 voix Contre, et 1 Abstention. M. Legrand, M. Martin, M. Ollivry et M. Aït-Ouaraz ne prennent pas part au vote)

M. le Maire : Et sur la troisième délibération, je propose les candidatures de : Jacques Legrand, Philippe Martin, Armelle Cottenceau, Jean-Yves Le Bourhis, Pascal Colin, et Isabelle Rolland pour être désignés en tant que représentants de l'EPT.

M. RUFAT : Comme le représentant de la Ville à l'Office Municipal doit être un élu territorial, nous proposons M. Jean-Marc Feuillade.

M. le Maire : Très bien. On fait à vote secret ?

M. RUFAT : On fait à vote secret, oui.

M. le Maire : D'accord.

(Il est procédé à un vote à bulletin secret. M. Meunier et M. Aït Ouaraz assurent le dépouillement)

M. le Maire : Pendant qu'on dépouille, on peut présenter le dernier vote : il faut aussi désigner les représentants personnes hautement qualifiées, nous proposons : Christian Ollivry, Saïd Aït-Ouaraz, Olivier DhardiVillers, Sophie Devedjian, Nilda Zerah, Christian Ollivry, Logan Dufour, qui est-ce qui approuve cette liste ?

M. FEUILLADE : N'y voyez pas de polémique, je n'ai rien contre Saïd, au contraire, mais est-ce que Saïd peut être sur cette liste-là alors qu'il est déjà sur l'autre ?

M. le Maire : Oui, ça n'a rien à voir. Dans la première c'est la Coopérative et là, c'est Antony Habitat. Ce sont deux entités différentes, une qui est vivante, et l'autre qui est morte.

M. FEUILLADE : Non, que vous allez tuer, ce n'est pas la même chose ! Attendez, elle n'est pas morte encore ! Si le tribunal, si le Conseil d'Etat vous déboute...

M. le Maire : On verra

M. FEUILLADE : Elle ne sera pas morte, elle sera vivante !

M. le Maire : On verra. Donc là il s'agit de voter pour les autres membres de l'EPT.

(Vote à main levée : la liste des personnes nommées par M. le Maire obtient 39 voix Pour, 2 abstentions, 8 n'ayant pas pris part au vote.)

2 - DÉCISION MODIFICATIVE DE CRÉDITS N° 1 : BUDGET VILLE – EXERCICE 2017

(Rapporteur : M. Pierre MEDAN)

M. MEDAN : Alors là encore nous avons un document qui est très précis, qui indique l'ensemble des éléments en dépenses, en recettes, en fonctionnement et en investissement. On va essayer de balayer ça de manière rapide et synthétique.

L'élément peut-être le plus important à noter, c'est qu'aucun chapitre de dépenses en 2017 n'a dépassé les crédits inscrits au budget primitif. La seule augmentation que nous avons mise en évidence dans le document, c'est une augmentation liée aux contributions imposées par l'Etat dans le cadre de la péréquation intercommunale : on a + 381.000 € par rapport à la prévision initiale. Ce chiffre se décompose par un fonds de péréquation qui est plus faible que prévu, de 56.000 €, et malheureusement pour la première fois, l'Etat nous demande de payer une contribution au titre du SDRIF de près de 440.000 € ; cette contribution, nous la contestons parce que nous pensons que le mode de calcul est erroné, c'est malgré tout le seul élément de dépenses qui va augmenter.

Deuxième élément aussi intéressant à noter : les dépenses sont inférieures aux crédits inscrits au budget primitif. Pour les charges de personnel, on a - 200.000 €, pour les charges financières : - 250.000 € ; et pour les subventions versées, on note - 53.000 €. Les charges

financières se décomposant en deux parts de 100.000 et de 150.000, les premiers 100.000 correspondent à des baisses d'intérêts non prévues, et la deuxième partie à des intérêts courus non échus qui ont varié favorablement.

Pour les recettes, elles sont supérieures aux prévisions : Les recettes fiscales, les produits des services et les recettes exceptionnelles, comme vous pouvez le constater, sont toutes supérieures aux prévisions : de 160.000 ; 408.000 et 166.000 €. Donc en fait, là encore, nous maîtrisons parfaitement le budget ; le seul élément qui n'est pas favorable, ce sont les recettes en provenance de l'Etat qui, elles, ont diminué de 370.000 € ; c'est une diminution qui est plus forte que prévu. L'essentiel de ces 370.000 €, c'est tout d'abord la DGF qui connaît une diminution plus forte que prévu de 250.000 € ; et deuxième élément : c'est la suppression, enfin les pertes de ressources liées aux emplois aidés, d'environ 50.000 €.

Donc vous voyez qu'aussi bien pour les dépenses que pour les recettes, il y a une maîtrise de l'exercice budgétaire, et depuis 2012, M. le Maire l'a rappelé tout à l'heure, l'Etat a opéré sur notre budget un prélèvement croissant qui atteint à présent 8 M€. Et malgré ce prélèvement croissant, on constate que depuis des années, notre excédent est resté relativement stable, alors il y a eu des périodes de petites fluctuations autour de 15 M€, mais on avait 15,1 M€ en 2012 et on aura sans doute, grâce notamment à la DM qui rajoute à peu près 450.000 € d'excédent, on aura 14,8 M€ en 2017, comme il est indiqué entre parenthèses c'est un chiffre qui n'est pas encore totalement définitif.

Donc ce résultat, je le répète, est dû essentiellement à la maîtrise, à la grande maîtrise de nos dépenses de fonctionnement, et cette maîtrise de nos dépenses de fonctionnement est quand même un fait marquant et saillant parce que nous avons ouvert de nouveaux équipements depuis

des années, avec le cinéma, les crèches, l'Espace Vasarely, le Parc des Alisiers, etc., et ces dépenses d'équipements augmentent en moyenne de 2012 à 2017 de + 0,6 % par an, ce qui est un chiffre très raisonnable au regard des nouveaux équipements ouverts, mais c'est un chiffre qui est d'autant plus raisonnable aussi si on le rapporte à l'inflation qui, même si elle est relativement faible sur cette période, a quand même été à peu près chaque année entre 0,3, 0,4 et 0,6 ou 0,5. Donc finalement c'est le point le plus important par rapport aux craintes que certains avaient pu exprimer. Ces craintes là encore ne se sont pas produites puisque la maîtrise des dépenses de fonctionnement était bien au rendez-vous encore de l'année 2017. Merci.

M. le Maire : Avant de passer aux questions, je vous donne les résultats du vote : **M. Legrand, M. Martin, Mme Cottenceau, M. LE Bourhis, M. Colin et Mme Rolland ont obtenu 39 voix, M. Feuillade a eu 6 voix et il y a eu 1 bulletin blanc. Il a eu 46 bulletins exprimés sur 49.**

Et donc **sont élus les six de la liste Jacques Legrand**. Félicitations Jacques Legrand, malgré votre absence, vous avez été élu brillamment.

Madame Delpech, vous avez la parole.

Mme DELPECH : Vous dites maîtriser constamment les dépenses de fonctionnement, être économe c'est bien mais pas toujours dans n'importe quelles conditions. Les dépenses de transports collectifs ont augmenté de plus de 15 % à cause des pannes des bus municipaux, ce qui oblige à louer dans le privé. Ne serait-il pas temps d'investir dans des cars qui sont des besoins importants pour les écoles, les associations sportives ? Par exemple cette année les ateliers Nature n'ont pas pu fonctionner comme prévu.

Pour les dépenses de personnel, il ressort que certains services sont en sous-effectif chronique, ce qui mériterait de revoir peut-être votre politique de recrutement. Une remarque : ceci explique peut-être leur

refus, à certains services, d'accueillir des stagiaires de troisième de collège dont s'occupe le service Jeunesse.

Quant aux charges financières, certes elles diminuent mais les banques empocheront quand même plus de 2,6 M€ pour les placer dans les paradis fiscaux et elles continueront à emprunter, elles, à 0% auprès de la Banque Centrale Européenne.

Question investissements : vous anticipez le vote du conseil sur les subventions aux cultes, ce n'est pas la première fois que ce conseil est chambre d'enregistrement.

Quant aux presque 5 M€ d'études et de travaux reportés, vous dites que l'écart de prévision est normal dans un exercice, est-ce que cela ne vous permet pas dans le budget primitif de dresser des listes imposantes d'investissements qu'en fait on retrouve en grande partie chaque année, l'année d'après ?

M. le Maire : Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ?

M. RUFAT : C'est plus une explication de vote, c'est une DM assez minime, en dehors de l'introduction du patrimoine du parking souterrain qu'on est obligé de faire, il y a 4 M€ qui rentrent, qui sortent, en dehors de ce point-là c'est assez minime, donc c'est la suite du budget qu'on a largement débattu auparavant en mars. On avait voté contre, donc on restera avec le même vote pour cette DM.

M. le Maire : On va passer au vote, mais chapitre par chapitre. Donc je passe la parole à Pierre Médan.

M. MEDAN : Donc on va faire comme d'habitude, on va noter « même vote » sauf si vous dites autre chose, on applique le procédé.

(Il est procédé au vote chapitre par chapitre section de fonctionnement et section d'investissement : chaque chapitre recueille 41 voix Pour, 7 voix Contre, et 1 Abstention.)

3 - OUVERTURE DE CREDITS D'INVESTISSEMENT POUR L'EXERCICE 2018 : REMBOURSEMENTS ANTICIPÉS ET MOUVEMENTS PROVISOIRES DE DETTE.

(Rapporteur : M. Pierre MEDAN)

M. MEDAN : Cette délibération nous permet d'ouvrir les crédits budgétaires d'investissement afin d'autoriser certaines dépenses avant l'adoption du budget primitif, donc il convient d'autoriser ces remboursements grâce aux excédents passagers de trésorerie, ces opérations nécessitent l'ouverture de crédits en dépenses.

Parallèlement, comme chaque année, la Ville étudiera d'éventuelles renégociations de la dette. Dans l'attente de l'adoption du budget primitif, un crédit de 15 M€ est soumis à cet effet à l'approbation du conseil. Les éléments en question sont listés, et vous savez qu'on est obligés d'être dans la limite du quart du budget précédent. Merci.

M. le Maire : Personne ne veut intervenir ?

M. RUFAT : On a déjà débattu en commission, donc c'est une explication de vote. Est-ce que c'est une anticipation du budget à venir ?

M. le Maire : C'est le quart du budget précédent.

M. RUFAT : Oui, c'est le quart du budget précédent, mais c'est sur le prochain. Donc nous nous abstiendrons. On ne connaît pas le budget, nous. Vous, vous le connaissez

M. le Maire : C'est sur le quart du précédent aussi, mais puisque vous avez voté contre, vous êtes logiques et cohérents.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 41 voix Pour et 8 Abstentions.)

4 - AUTORISATION POUR LE VERSEMENT D'ACOMPTES SUR SUBVENTIONS AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 ET ADOPTION DE CONVENTIONS ET D'AVENANTS DÉFINISSANT LES

MODALITÉS D'UTILISATION DE CES SUBVENTIONS À PASSER AVEC CERTAINES DES ASSOCIATIONS CONCERNÉES

(Rapporteur : M. Pierre MEDAN)

M. MEDAN : Comme chaque année, certains organismes ne peuvent assurer leur mission qu'avec des subventions communales, ces subventions ne peuvent être en principe mandatées qu'après l'approbation du budget primitif, donc fin mars 2018, et donc on a besoin de permettre le versement d'acomptes pour que ces associations puissent fonctionner normalement. Et les conventions sont précisées dans le document. Merci.

M. le Maire : M. Serin ne prend pas part au vote en tant que Président de l'APA et Mme Covi, présidente de l'Association des Femmes Relais non plus, est-ce qu'il y a d'autres présidents d'associations ici qui devraient s'abstenir ou plutôt ne pas prendre part au vote ? Il n'y en a pas.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 41 voix Pour, 6 Abstentions, M. Serin et Mme Covi ne prennent pas part au vote.)

5 - FIXATION DE DIVERS TARIFS MUNICIPAUX POUR DES ACTIVITÉS NON SOUMISES AU TAUX D'EFFORT À COMPTER DE 2018

(Rapporteur : M. Pierre MEDAN)

M. MEDAN : C'est un dossier très lourd qui concerne beaucoup de services de la Ville et de spécialisations. Vous avez les éléments dans ce document, on en a évoqué un certain nombre en commission des finances hier. Avez-vous des questions ?

M. MEUNIER : Voilà divers tarifs municipaux non soumis au taux d'effort, qui augmentent pour certains de 1,5 % à 14 % : équipements sportifs + 1,5 % ; droits de voirie + 3% ; locations de stands et emplacements de commerces non sédentaires + 3 % ; salles municipales + 3,5 % ; tarifs de

la patinoire + 3% ; Club Scientifique + 8 % ; concessions funéraires + 14%. De véritables impôts déguisés pour les usagers de ces activités transformés en de simples clients purs et simples.

Mme DELPECH : Juste une explication de vote concernant ces tarifs des activités des Antoniens : particulièrement pour la Jeunesse, la Culture et les Loisirs je voterai contre ces augmentations.

M. RUFAT : On va les voter une par une, les délibérations ? On ne va pas faire un vote groupé ? Parce que le vote ne sera pas le même, comme l'a dit Mme Delpech.

On avait posé des questions en commission finances hier sur certains tarifs, donc si vous avez des réponses, notamment sur les tarifs sportifs, ce serait bien.

Et puis de manière générale, il y a le Club Scientifique qui a une augmentation de 8 % ; on vous demande depuis de nombreuses années d'appliquer le taux d'effort sur ce tarif qui augmente ; là pour le coup, l'inflation est explosée avec cette augmentation-là. Ce n'est pas la première fois que vous augmentez de manière aussi élevée, donc pour celui-là, nous voterons contre car vous ne faites aucun effort pour le mettre à la disposition de tous les Antoniens.

Alors sur les questions posées en commission, avez-vous des réponses ?

M. le Maire : Vous pouvez peut-être les poser à nouveau pour que tout le monde sache ?

M. RUFAT : Oui, je peux re-poser les questions bien entendu. Il y avait une variation d'augmentation des tarifs d'occupation des terrains de tennis qui était plus élevée lorsque les terrains étaient non éclairés par rapport à ceux qui étaient éclairés. J'avais posé la question si l'on avait vocation à favoriser les périodes d'éclairage.

M. le Maire : M. Le Lamer, est-ce que c'est vrai que les terrains non éclairés sont plus chers que les terrains éclairés ?

M. RUFAT : M. le Maire, ce n'est pas ce que j'ai dit ... !

M. le Maire : Vous le suggérez !

M. RUFAT : Non, c'est vous qui entendez ce que vous voulez, j'ai dit que la hausse est plus élevée. La hausse est plus élevée, je peux vous le démontrer. Alors, arrêtez de déformer les propos, M. le Maire !

M. le Maire : Vous avez bien dit que la hausse était plus basse quand c'était éclairé que quand ce n'est pas éclairé. Sur ce sujet M. Le Lamer a la parole.

M. RUFAT : J'ai parlé d'une hausse plus élevée et donc d'une incitation à aller dans les périodes éclairées.

M. LE LAMER : Certains tarifs ont subi des variations de prix qui pouvaient surprendre, j'ai répondu en disant que les installations tennistiques ont été faites il y a deux ans, et qu'effectivement on a cherché avec le Tennis Club à trouver les prix les plus appropriés à la fois en fonction des tarifs des clubs voisins mais aussi en fonction de la qualité des installations, et tout cela bien évidemment sans aucun esprit de matraquer les Antoniens qui font du sport à Antony, cela va de soi. C'est vrai qu'il y a dans cette approche de nouvelles structures, de nouvelles surfaces, une forme un peu de nouvelle estimation qui a fait l'objet d'un premier vote sur des premiers tarifs qui ont été votés il y a un an. Il faut reconnaître que ces tarifs ont à l'expérience été l'objet de remarques des utilisateurs et les chiffres le prouvent parce que concrètement, les terrains en résine sont, je ne reprendrai pas en détail les « le week-end » ou « pas le week-end », « éclairés » ou « pas éclairés », j'y reviendrai après, mais les terrains dits en résine qui sont moins chers que les terrains en terre battue sont loués deux fois plus. Il faut reconnaître que tout cela porte sur des petites sommes, et si l'an

prochain on applique les tarifs que l'on propose aujourd'hui, à savoir augmenter légèrement les tarifs des terrains en résine, et réduire légèrement les terrains en terre battue pour amener des gens à venir pratiquer le tennis sur des terrains en terre battue, le delta, j'ai fait le compte, sera de l'ordre de 1.000 €, et peut-être même pas, à l'année.

Alors on a quand même des débats ce soir qui sont lourds, on ne va pas passer une demi-heure sur 1.000 € par an, par contre pour les terrains non éclairés il y a aussi une forme de réponse : c'est que la mise en place d'éclairages à Leds maintenant a généré une économie substantielle de la facture d'éclairage et le tennis qui paie ses éclairages va payer cette année environ 3.000 € de moins d'éclairage que l'an passé. Donc cette petite économie que le club fait sur l'énergie électrique tout simplement est reportée sur les tarifs. C'est tout à fait sage comme décision, je pense.

M. le Maire : Autre question ? Alors on peut commencer à voter.

(Vote à main levée sur les droits de voirie : adopté par 47 voix Pour, 1 voix Contre et 1 Abstention.)

(Vote à main levée sur les équipements sportifs : adopté par 46 voix Pour, 2 voix Contre et 1 Abstention.)

(Vote à main levée sur les locations de stands et emplacements de commerces non sédentaires... M. Feuillade demande la parole)

M. FEUILLADE : Juste une explication de vote, je l'ai dit à la commission : je pense qu'il faut faire attention à une augmentation qui ne soit pas excessive, moins de 3%, car notre marché du centre-ville est remarquable mais il est remarquable aussi parce que nous avons des volants ...

M. le Maire : Il n'est pas cher

M. FEUILLADE : Je termine M. le Maire, après vous direz qu'il n'est pas cher, vous ferez ce que vous voudrez : c'est un marché extrêmement attractif et il faut faire attention à maintenir et à ne pas avoir des tarifs qui iraient rapidement à la hausse parce que les volants, c'est ce qui fait vivre un marché. Voilà ce que je voulais dire, et donc voilà pourquoi je ne voterai pas 3% d'augmentation.

M. le Maire : Donc vous êtes contre.

M. FEUILLADE : Je viens de vous le dire !

(Vote à main levée sur les locations de stands et emplacements de commerces non sédentaires : adopté par 42 voix Pour, 6 voix Contre et 1 Abstention.)

(Vote à main levée sur les tarifs des salles municipales : adopté par 47 voix Pour, 1 voix Contre et 1 Abstention.)

(Vote à main levée sur les concessions funéraires : adopté par 44 voix Pour, 4 voix Contre et 1 Abstention.)

M. FEUILLADE : Juste un mot : avec 14% d'augmentation j'espère que Johnny n'est pas enterré chez nous, à ce prix-là !

(Vote à main levée sur les sites funéraires : adopté par 48 Pour et 1 Abstention.)

(Vote à main levée sur les tarifs de l'Espace Jeunes : adopté par 47 Pour, 1 voix Contre et 1 Abstention.)

(Vote à main levée sur l'activité musicale de Vasarely : adopté par 47 Pour, 1 voix Contre et 1 Abstention.)

(Vote à main levée sur les activités liées à l'animation : adopté par 47 Pour, 1 voix Contre et 1 Abstention.)

(Vote à main levée sur le Club Scientifique : adopté par 41 voix Pour, 7 voix Contre et 1 Abstention.)

(Vote à main levée sur le stationnement : adopté par 48 Pour et 1 Abstention.)

M. le Maire : Les autres tarifs sont inchangés.

6 - RECONDUCTION DU DISPOSITIF RELATIF AU FONDS DE SOUTIEN AUX COLLECTIVITÉS TERRITORIALES AYANT SOUSCRIT DES CONTRATS DE PRÊT OU DES CONTRATS FINANCIERS STRUCTURÉS À RISQUE

(Rapporteur : M. Pierre MEDAN)

M. MEDAN : Il s'agit de trois emprunts qui sont indiqués dans le tableau, qui ne font pas l'objet de désensibilisation, de renégociation, c'est simplement des emprunts « qu'on garde » et qui pourraient éventuellement être concernés s'il y avait des dégradations, ce qui n'est pas le cas. C'est un dispositif qui suppose d'être prorogé et donc il est demandé d'autoriser la prorogation de ce dispositif dérogatoire.

M. RUFAT : Un commentaire : cela fait partie de la stratégie de sécurisation de la dette puisqu'on se garde une option de renégociation en cas de problème. Pour l'instant vous faites le choix de prolonger et de ne pas activer, on verra à l'avenir mais ça fait partie de cette logique de « bon père de famille » d'assurer ses arrières.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 42 voix Pour et 7 Abstentions.)

7 - FIXATION DES DURÉES D'AMORTISSEMENT RELATIVES AUX PARKINGS PUBLICS PAYANTS A COMPTER DU 1ER JANVIER 2018

(Rapporteur : Mme Perrine PRECETTI)

Mme PRECETTI : Vous le savez maintenant, la Ville reprend à compter du 1er Janvier 2018 la gestion du stationnement urbain et en particulier des parkings publics qui faisaient auparavant l'objet d'une délégation de service public. Compte tenu de la nature de leur activité, la gestion des

parkings publics payants nécessite de retracer l'ensemble de leurs dépenses et recettes d'exploitation, et donc de comptabiliser les amortissements correspondants. Pour ce faire, il convient de définir durée et modalités de ces amortissements et je vous grâce du détail des sommes et des durées, vous pouvez les lire. Je pense que c'est un peu de la prose comptable que vous pouvez lire vous-mêmes.

J'en profite juste pour dire qu'à la délibération n° 5-11, il s'agissait des tarifs de stationnement, et cela permet de montrer que grâce au fait que la Ville reprend en régie ce stationnement, ça nous donne plus de liberté sur les tarifs, un tarif en particulier concerne beaucoup d'Antoniens je pense, et ce sera intéressant, c'est le fait de pouvoir aller au cinéma avec 2 heures 30 de stationnement gratuit couplé avec le ticket de cinéma. Je pense que c'est quelque chose de positif pour tous les Antoniens.

M. RUFAT : L'indemnité de remboursement que l'on doit payer à Indigo, elle est en cours de négociation ? C'est elle qui va être amortie sur vingt ans ?

M. le Maire : Non, je ne crois pas, ça c'est pour les équipements.

M. RUFAT : Résiliation de la DSP, c'est écrit.

M. le Maire : Ah si, vous avez raison, elle y est, oui.

M. RUFAT : Donc l'indemnité, on va l'amortir sur vingt ans ?

M. le Maire : Oui. Elle sera en investissement. Elle ne sera pas en fonctionnement, elle sera en investissement et amortie sur 20 ans. Elle pourrait être directement en fonctionnement mais heureusement, elle sera en investissement.

M. RUFAT : J'espère que ce sera tout petit.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 48 voix Pour et 1 Abstention.)

8 - FINANCEMENT DE TRAVAUX DANS LES LIEUX DE CULTE

*** Versement d'une participation à l'association consistoriale Israélite de Paris pour des travaux à la synagogue d'Antony**

*** Versement d'une participation à l'association diocésaine de Nanterre pour des travaux à l'église Saint François d'Assise**

(Rapporteur : M. Pierre MEDAN)

(Lecture du rapport de présentation.)

Mme DELPECH : Pour ces travaux vous avez écrit « rénovation » dans le rapport sur la Décision Modificative de Crédit. Ici dans ce rapport, vous avez marqué « conservation ». Or il ne s'agit ni de l'une ni de l'autre mais de la mise en accessibilité des bâtiments aux personnes en situation de handicap.

M. le Maire : Oui.

Mme DELPECH : L'article 19 de la loi du 9 décembre 1905 ne s'applique donc pas là puisqu'il ne s'agit pas de réparation correspondant à la conservation des édifices comme le précise l'instruction NOR du ministère de l'Intérieur que vous citez dans la délibération. C'est donc à la loi du 11 février 2005 qu'il faut se référer car ces lieux de culte sont des établissements recevant du public.

Dans le cas présent, les associations cultuelles sont propriétaires de ces bâtiments et donc ont la responsabilité de se conformer à cette loi. Dans cette même instruction NOR il est dit que le Conseil d'Etat a jugé que le principe de laïcité n'interdit pas l'octroi de subvention au titre de l'intérêt général ou public local, mais avec des conditions, et en particulier que la subvention ne soit pas versée directement à l'association cultuelle.

Je pense qu'avec cette délibération vous êtes dans l'illégalité par rapport à la loi de 1905. Je pense que vous pouvez la retirer.

M. le Maire : Non, on ne le retire pas.

M. RUFAT : La position que j'exprime avec Mme Charrier sur cette subvention, c'est que ce n'est pas une subvention qui correspond à la loi

de 1905, j'ai déjà eu l'occasion de débattre sur ce point-là sur d'autres travaux dans les églises, notamment des travaux d'embellissement qui étaient pour le coup complètement hors clous. Il s'agit, Mme Delpech l'a dit, d'accessibilité aux personnes handicapées de locaux recevant du public et qui reçoivent le public pas uniquement dans le cadre culturel, il y a dans ces deux bâtiments des réunions qui sortent du cadre culturel, culturel, associatif, inter-religieux notamment.

Donc nous allons voter. Nous allons voter parce que vous avez tenu compte des remarques qu'on vous a faites précédemment, c'est-à-dire que nous avons vu les devis complets qui nous permettent de vérifier la réalité des travaux, ce qui n'a pas toujours été le cas, et donc que vous respectez les 25 % y compris vos dons que vous avez atténués, la subvention pour la synagogue puisque ça arrivait aux 25 %, 18.000 € si j'ai bon souvenir ...

M. FEUILLADE : Juste pour dire que pour ma part, je ne voterai pas cette délibération, je m'abstiendrai, Annie-Laure Hagel m'a donné son mandat, elle m'a donné aussi son avis d'abstention, et en rejoignant l'exposé d'Isabelle Delpech.

(Vote à main levée : délibérations adoptées par 46 voix Pour, 1 voix Contre et 2 Abstentions.)

9 - APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT) DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS DU 04 OCTOBRE 2017

(Rapporteur : M. le Maire)

M. le Maire : La Métropole du Grand Paris n'a bénéficié pour le moment d'aucun transfert de charges. Elle a quand même fait un rapport pour dire comment on fera le jour où il y aura un transfert de charges, c'est cela

qu'il faut valider et donc je vous propose de voter Pour dans la mesure où il n'y a rien dans ce rapport.

Il faut approuver un rapport qui dit qu'il n'y a rien. D'accord ? C'est vraiment très formel, mais il faut quand même voter. Le conseil territorial l'a voté aussi.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 48 voix Pour et 1 Abstention.)

II - URBANISME - AFFAIRES FONCIERES

10 - CESSION PAR LA VILLE À LA SOCIÉTÉ DU GRAND PARIS D'UNE EMPRISE DE 1 474 m² ISSUE DE LA PARCELLE CM 168 SITUÉE 2 AVENUE LEON HARMEL À ANTONY ET AUTORISATION DE DÉPOSER UNE DEMANDE DE PERMIS DE DÉMOLIR LES BÂTIMENTS SITUÉS À CETTE ADRESSE

(Rapporteur : M. Philippe MARTIN)

(Lecture du rapport de présentation)

M. FEUILLADE : Juste quelques éléments : on ne cède, si j'ai bien compris, qu'une partie de la parcelle. Donc quand on regarde -quand on peut y arriver- les plans du projet « Inventons la Métropole » etc., on ne comprend pas très bien ce que vous allez faire du reste de ce terrain, tout comme les habitants du quartier d'Antony ne comprennent pas bien ; autant on voit maintenant quand on va sur le site « Inventons la Métropole », on voit à peu près ce qui va se faire, par contre, ce que la ville veut faire autour, on n'y voit rien du tout aujourd'hui.

Donc peut-être vous n'êtes pas encore prêts sur ce projet que vous portez pourtant depuis à peu près maintenant une dizaine d'années. C'est ma première réflexion.

M. le Maire : Il n'y a pas grand-chose jusqu'à présent !

M. FEUILLADE : Je vous parle d'autour. M. le Maire, quand vous faites semblant de ne pas vouloir comprendre, vous êtes un artiste, il faut le reconnaître ! Mais ça, vous le faites souvent maintenant, vous commencez à bien savoir le faire, mais pour nous il y a effectivement « Inventons la Métropole » et quand on va au Pavillon de l'Arsenal on arrive enfin à voir ce qui va se passer sur Antony, mais moi ce que j'aimerais bien savoir c'est ce qui va se passer avec votre projet et quel est votre projet, par exemple sur les anciens locaux d'Universal. Par exemple, dans tout ce quartier-là, certains disent, et je mets des guillemets car je sais bien que ce n'est pas ça votre projet, certains disent : « ils veulent nous mettre une déchetterie. Ils veulent mettre des vieux frigos, des vieilles machines à laver pour les remettre à neuf ! » Voilà ce qu'ils nous disent ! Je vous dis ce qu'on nous dit dans le quartier ! Ce n'est pas moi qui l'invente ! Voilà ce qui se dit !

Il faut, me semble-t-il, que vous communiquiez davantage sur ce problème d'Antony, Antonympole, etc., les deux pages dans le bulletin ne suffisent pas. Peut-être pour vous, je vois bien que ça vous fait sourire M. le Maire, mais pour les habitants il faut communiquer.

Deuxième question : sur ce terrain qui est vendu au Grand Paris, il y a une entreprise. Il y a une entreprise de formation, une entreprise qui est assez extraordinaire il faut le reconnaître, qui fait de la formation sur la rénovation, la réhabilitation des vieilles voitures ; il y a 60 personnes formées chez lui, quand elles sortent de chez lui, il y a 60 personnes qui ont du boulot ! C'est quand même quelque chose ! Il me dit, alors ce n'est peut-être pas vrai, il me dit : moi, j'ai été informé au mois d'août qu'il fallait que je dégage !

M. le Maire : Non.

M. FEUILLADE : Je vous dis ce qu'il m'a dit ! Vous lui direz que c'est un menteur, M. le Maire !

M. le Maire : Il n'a pas compris.

M. FEUILLADE : Il avait un bail précaire et il me dit : moi je ne sais pas comment je vais faire, je n'arrive pas à trouver autre chose, etc... Hier, pas vous M. le Maire mais je ne sais plus qui m'a dit : mais on va l'aider. Ok mais cette personne et ces gens sont inquiets. Et donc, comment avec votre projet d'Antonypole, les industriels qui sont là, présents sur cette zone, qui voient que plus ou moins tout ça va bouger, comment sont-ils informés et comment on travaille avec eux ? C'est tout ce que je vous dis. Je ne dis pas qu'il ne faut pas le faire ! En même temps c'est très drôle parce que là, ici, on vend demain, tout de suite, avant la fin de l'année, au Grand Paris ce terrain-là, et on a vu tout à l'heure qu'il faut faire des pétitions parce qu'on veut absolument que la ligne 18 se fasse. Donc d'un côté on voit que ça avance beaucoup, et de l'autre côté, on est inquiets, ça n'avance pas ! Il y a peut-être aussi quelques contradictions dans les délibérations qui nous sont proposées.

M. le Maire : M. Feuillade, les industriels savent parfaitement quelle est la situation, on les rencontre régulièrement, on les a rencontrés encore il y a une quinzaine de jours et ils ne se posent aucune question. Ils savent très bien où ils vont. La plupart d'ailleurs sont propriétaires de leur terrain et ils comptent bien sur l'opération pour valoriser leur affaire, c'est normal.

Quant à celui dont vous parlez, il occupe effectivement depuis trois ans un local qu'on avait nous, acheté depuis très longtemps. Il l'occupe sur un bail précaire et il savait très bien qu'il ne l'occupait pas pour longtemps et qu'en plus il l'occupait de manière précaire. Quand on prend un bail précaire, il faut savoir ce qui nous attend. Et il ne paie d'ailleurs pas beaucoup de loyer, il faut bien le dire, et pratiquement d'ailleurs pas du tout, zéro ! Il est accueilli dans nos locaux pour pratiquement rien, il n'a pas à se plaindre parce que s'il n'avait pas été accueilli là, il aurait dû

payer un loyer ailleurs. Il aurait été peut-être plus stable mais il aurait payé un loyer, ce qu'il n'était pas capable de faire. Et donc nous l'accueillons depuis trois ans généreusement, en lui précisant bien quand même qu'à la fin 2017, il devrait partir, il savait qu'il devait partir. Il était prévu que le terrain serait vendu fin 2017, cela fait trois ans qu'il le sait, il a tendance un peu à jouer la montre parce que là il ne paie rien, alors que dans son futur local il est possible qu'on le fasse payer, que le propriétaire le fasse payer, pas nous, et donc il va avoir de gré ou de force un nouveau local prochainement, mais là je ne suis pas sûr que ce soit gratuit. C'est tout. Et donc bien sûr, il n'est pas pressé de partir. Mais nous, nous devons évacuer le local pour la fin de l'année.

Donc premier vote : qui est-ce qui est d'accord pour la vente de ce terrain à la SGP ?

(Vote à main levée : délibération adoptée par 47 voix Pour, 1 voix Contre et 1 Abstention.)

Deuxième vote : qui est-ce qui est d'accord pour la démolition ?

(Vote à main levée : délibération adoptée par 47 voix Pour, 1 voix Contre et 1 Abstention.)

11 - PRISE EN CHARGE DE COÛT DE TRAVAUX SUR UNE PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 17 RUE GEORGE SAND CONFORMÉMENT AUX TERMES D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE DE CANALISATION COMMUNALE SUR CE TERRAIN

(Rapporteur : M. Philippe MARTIN)

(Lecture du rapport de présentation et vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

III – VALLÉE SUD GRAND PARIS

12 - APPROBATION DE LA DÉFINITION DE LA COMPÉTENCE RELATIVE À « L'ÉCLAIRAGE PUBLIC, LA SIGNALISATION LUMINEUSE TRICOLEURE, POSE ET DÉPOSE DES MOTIFS D'ILLUMINATIONS DE FIN D'ANNÉE » TRANSFÉRÉE À L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL VALLÉE SUD - GRAND PARIS

(Rapporteur : M. le Maire)

M. le Maire : Simplement, le conseil municipal d'Antony doit voter pour autoriser le conseil territorial, le Territoire, à se doter de la compétence éclairage public, mais pas pour Antony, rassurez-vous, on le garde, mais pour quatre villes qui étaient autrefois dans Sud de Seine. C'est Clamart, Fontenay-aux-Roses, Bagneux et Malakoff. Eux avaient déjà transféré leur éclairage public autrefois et ils tiennent finalement à ce que ça continue, alors que nous, nous n'avons aucune envie, pas plus que Montrouge ou Châtillon.

Donc les sept villes qui n'étaient pas à Sud de Seine ne voulaient pas transférer, les quatre villes précédentes voulaient garder et comme juridiquement, alors là aussi c'est le droit, comme juridiquement il fallait harmoniser, les avocats du Territoire ont trouvé la solution, on commence par retirer la compétence de l'héritage et ensuite on la restitue pour ceux qui veulent cette compétence. Et là, ça marche. Alors nous devons donner notre accord à quelque chose qui ne nous concerne pas trop, mais enfin, Dieu merci, nous gardons notre éclairage public.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

13 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS ET FIXATION D'UN TAUX DE REMUNERATION

(Rapporteur : M. Philippe SERIN)

M. le Maire : M. Serin n'étant plus présent, je vais rapporter moi-même sur cette délibération. Il est proposé de créer des postes : 11 postes à créer, et il y a des suppressions équivalentes de postes puisqu'en général c'est parce qu'il y a des promotions qu'on crée des postes, ce n'est pas tellement parce qu'on embauche trop, ne croyez pas, et donc je propose de voter cette délibération sachant que les suppressions seront opérées plus tard, quand on aura consulté les organes syndicaux.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

V – EDUCATION

14 - ADOPTION DE DEUX CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT À PASSER AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DES HAUTS-DE-SEINE RELATIVES À LA PRESTATION DE SERVICE D'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT PÉRISCOLAIRE ET EXTRASCOLAIRE

(Rapporteur : M. Jean-Yves LE BOURHIS)

M. LE BOURHIS : Auparavant il n'y avait qu'une seule convention parce que la convention regroupait à la fois les accueils le mercredi en centre de loisirs et durant les périodes de vacances scolaires

« Donc depuis plusieurs années la Ville bénéficie du versement par la Caisse d'Allocations Familiales d'une subvention au titre de la prestation de service d'accueil de loisirs sans hébergement pour les centres municipaux de loisirs 1, 2, 3 Malin et Nouveau Souffle.

Depuis la mise en place de la réforme des rythmes scolaires, le mercredi après la classe est devenu un temps périscolaire, et les vacances un temps extra-scolaire. La précédente convention regroupait les différents temps mais les modalités d'application de la prestation de service en sont différentes selon qu'il s'agisse d'un temps périscolaire ou extra-scolaire.

L'adoption de deux conventions distinctes est donc nécessaire, une pour la prestation de service d'accueil de loisirs sans hébergement périscolaire, c'est-à-dire le mercredi, et une autre convention pour la prestation de service d'accueil de loisirs sans hébergement extra-scolaire, et là ça correspond aux petites vacances et aux grandes vacances scolaires.

Il s'agit d'une prestation relevant du régime général destinée à favoriser l'accès aux loisirs, à l'épanouissement et à l'intégration des jeunes jusqu'à 17 ans révolus et fréquentant les accueils. Ces deux nouvelles conventions sont établies pour la période du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2021.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser le Maire à signer ces deux conventions. »

Dans les documents qui étaient joints, il y avait notamment un tableau de répartition des plages horaires périscolaires ou ASRE, et il s'agissait là d'un document qui était un exemple puisque on apprenait qu'à Antony il y avait une école du Bourg. C'était une erreur manifeste. En fait, la déclaration a été faite avec la mention des centres de loisirs qui accueillent les enfants le mercredi après-midi et une autre avec les centres de loisirs qui accueillent les enfants en période de vacances scolaires.

Mme CHARRIER : Une petite boutade : ces deux conventions signées avec la CAF sont signées pour une durée de trois ans, c'est-à-dire qu'elles doivent cesser en 2021. Or tout sera renégocié en septembre parce qu'en septembre il y aura remaniement de la semaine avec les rythmes scolaires et comme vous le savez tous, on ne l'a pas voté mais on le sait, on repassera certainement à la semaine de quatre jours.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

15 - ADOPTION D'UNE CONVENTION À PASSER AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DES HAUTS-DE-SEINE POUR LE VERSEMENT D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT CONCERNANT LA MISE EN ŒUVRE DE PROJETS VISANT L'ACCUEIL DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP EN MILIEU ORDINAIRE

(Rapporteur : Mme Valérie BENOIT)

(Lecture du rapport de présentation.)

Mme CHARRIER : Scolariser des enfants atteints de handicap ou du moins leur permettre des séjours même limités dans un espace ouvert où ils rencontreront d'autres enfants est un vrai combat pour les familles. Comme il vient d'être dit par Mme Benoit, le poste de référent périscolaire pour l'accueil des enfants en situation de handicap en milieu ordinaire est indispensable. En effet, cet accueil nécessite d'une part une écoute personnalisée des familles qui sont au courant des besoins spécifiques de l'enfant, d'autre part une formation adéquate du personnel encadrant ainsi que des installations matérielles adaptées. L'accueil de ces enfants se doit en effet d'être réussi afin de ne pas leur apporter, ainsi qu'à leur famille, une blessure supplémentaire en cas d'échec. Nous voterons bien sûr pour cette délibération.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

16 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ÉCOLES DANS LE CADRE DE LA BOURSE AUX PROJETS

(Rapporteur : Mme Françoise QUINZIN)

(Lecture du rapport de présentation et vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

VI – AFFAIRES DIVERSES

17 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS D'ARTISANS ET DE COMMERÇANTS D'ANTONY

(Rapporteur : Mme Fatma BETOUATI)

(Lecture du rapport de présentation.)

M. FEUILLADE : Deux points : d'une part, même si les sommes ne sont pas extraordinaires, peut-être qu'on pourrait quand même avoir un petit bilan puisque ce n'est pas la première année qu'on leur donne ces subventions, au moins avoir un bilan rapide.

Deuxième remarque que je trouve plus importante, mais on le verra tout à l'heure dans la communication par rapport à la commission communale d'accessibilité des personnes handicapées, il est noté dans ce rapport, à juste titre d'ailleurs, que les commerçants n'y participent pas malgré plusieurs rappels. Et moi je pense que quand on leur donne des subventions, il faut qu'on ait des exigences et notamment celle-ci. Alors je sais bien que la subvention, c'est pour de l'animation mais l'animation, ça doit aller aussi au-delà. On ne peut pas recevoir d'un côté et ne pas donner de l'autre. Et là en l'espèce par rapport aux personnes handicapées, je pense qu'il faut leur dire que ça ne peut pas durer comme ça, il faut que vous participiez, comme il est indiqué dans le rapport que vous nous présenterez tout à l'heure.

Mme BETOUATI : Alors sur le premier point, pour recevoir la subvention de toute façon les associations devaient mettre en œuvre au moins un événement avant le 31 décembre 2017, et comme je vous l'avais dit en commission, on leur demande un bilan en mars 2018 pour leur permettre de mettre en place toutes leurs animations ; et donc on aura bien un bilan.

M. le Maire : Pour le reste, ce n'est pas le sujet.

Mme DELPECH : Oui, c'est juste une remarque par rapport aux

animations de Noël qui justement ont été prévues par les associations de commerçants : L'association du centre commercial de Bièvre n'a pas eu de subvention parce que peut-être elle n'a pas demandé, enfin bref, et alors comme animation vous dites qu'il va y avoir un vendeur d'huîtres et de sapins. Je pense que la mairie aurait pu faire un petit effort, peut-être payer une calèche pour animer un peu le quartier ce jour-là ? Et de même, pourquoi pas, d'autres quartiers ? Faire un tour de calèche, comme ça tous les habitants connaîtraient un petit peu les autres quartiers ? Là, c'est un peu dommage.

M. le Maire : Mais là, on parle des subventions aux associations, ce n'est pas la mairie.

Mme DELPECH : Oui, mais c'est une remarque par rapport aux animations.

M. le Maire : Pour ce qui concerne l'animation des commerçants, il est prévu de donner une subvention de 2.000 € aux commerçants du centre commercial de la Bièvre. On verra ce qu'ils en feront.

Mme BETOUATI : Oui, il est prévu effectivement de leur donner une subvention. Là, ils n'en avaient pas eu parce qu'ils ne nous ont pas fourni de documents, d'éléments qui nous permettent de leur fournir la subvention. Il n'y avait pas de dossier.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

18 - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LES DEROGATIONS AU REPOS DOMINICAL ACCORDEES PAR LE MAIRE POUR L'ANNÉE 2018

(Rapporteur : Mme Fatma BETOUATI)

(Lecture du rapport de présentation.)

M. le Maire : J'accorde effectivement des repos dominicaux, c'est moi qui le fais, mais sur la base d'un avis donné par le conseil municipal, c'est la loi, loi Macron d'ailleurs.

M. FEUILLADE : Ma position est celle d'Annie-Laure Hagel : Je voterai contre. C'est une question d'éthique, d'éthique politique. J'ai manifesté contre les lois Macron quand il était ministre et qu'il nous a collé effectivement l'extension du travail du dimanche. Par éthique politique, je ne vais pas aujourd'hui dire oui ou m'abstenir ! Non, je maintiens que le dimanche n'est pas fait uniquement pour aller consommer, acheter dans les magasins, même si on est aujourd'hui à 12 mais on sait bien comment ça tourne, je l'ai déjà dit, on commence à 4, après on va à 12, on va dans les zones touristiques, et demain ce sera la désorganisation complète.

D'abord le dimanche, il faut se rappeler, je ne vais pas faire un cours d'histoire mais ce n'est pas venu tout seul, ça a été conquis, c'est une conquête, une conquête des travailleurs, des salariés, il faut la protéger. Alors on va me dire : oui mais il y a le service public, les hôpitaux et tout, oui ça c'est le service public, moi je parle de la consommation, du consumérisme. Eh bien aujourd'hui nos enfants, nos familles ont autre chose à faire que d'aller le dimanche se balader dans les magasins. Il y a d'autres choses. Je vais même plus loin : c'est faire du sport, aller se balader avec ses enfants ... C'est aussi pour certains d'entre vous aller à la messe aussi, pour certains.

Et donc moi je dis attention de ne pas déstabiliser complètement. Voilà les raisons pour lesquelles je voterai contre, par éthique politique.

Mme DELPECH : Alors l'année dernière je vous avais exposé aussi pourquoi je votais contre, mais alors cette année je trouve que vous avez fait très fort ! Parce que c'est tous les dimanches de décembre, plus les soldes en janvier ! Bonjour les deux mois pour les employés en

décembre et en janvier ! Donc là vraiment je trouve que c'est aller même très loin. En plus vous justifiez ce travail le dimanche pour des questions de concurrence. Vous croyez vraiment que la clientèle de Cora est celle qui va à la rue Monnié le dimanche ? Moi je n'y crois pas du tout. Et en plus, concernant le bénévolat, vu le marché de l'emploi, aujourd'hui les employés n'ont pas le choix ! Ce n'est pas vrai. Donc vraiment je suis contre ce travail du dimanche.

Mme BETOUATI : On va redire ce qu'on avait dit en commission : clairement oui, pour nous, c'est pour empêcher l'évasion commerciale, les gens qui vont sur Vélizy, qui vont sur Belle-Epine, etc., c'est sur la base du volontariat, c'est comme ça en tout cas que ça doit être fait, et ça fait travailler les personnes. Il y a une compensation en plus parce que les gens sont payés plus, et moi je connais des gens que ça arrange de travailler les dimanches. Ils sont bien contents d'avoir ce surplus de salaire. J'ai des gens très proches qui sont contents.

M. FEUILLADE : Vous avez raison Madame, les gens qui travaillent dans ces commerces gagnent 800 € par mois parce qu'on les prend comme ça... évidemment ils ont besoin de ce travail du dimanche parce qu'ils vont gagner 50 ou 70 €, mais bien sûr ! Pour finir la fin du mois et payer leur loyer, mais évidemment ! Ils n'ont plus le choix ! Ils n'ont pas le choix ! Ils sont contraints de fait par les revenus qu'on leur donne.

Mme SANSY : Juste une petite remarque en réponse à l'intervention de M. Feuillade : Moi j'entends très bien ce que vous nous dites sur le fait que ces journées peuvent être consacrées à d'autres activités, en famille, sur le plan culturel, etc. Je crois qu'il est aussi important de se placer sur tous les plans et les points de vue et de considérer que c'est peut-être tout simplement aux gens d'avoir le choix de ce qu'ils veulent faire le dimanche. Si les commerces sont fermés, à mon avis ils n'ont pas le choix. Laissez les commerces ouverts et donnez-leur le choix et je pense

que si les commerçants choisissent effectivement d'ouvrir ce jour-là, c'est qu'ils y trouvent aussi tout à fait intérêt.

En tout cas, moi ce qui me paraît important, c'est de préserver le choix des personnes, et pas leur imposer des points de vue subjectifs qui peuvent être les nôtres. Voilà.

M. MEUNIER : Oui effectivement la question du travail le dimanche renvoie à une conception philosophique de la société. On n'est effectivement pas obligé d'accepter une société du tout consumérisme où l'argent et la consommation sont rois. Néanmoins la dérogation que vous proposez reste exceptionnelle, et comme vous le dites, elle est destinée à lutter contre la concurrence commerciale des grands centres commerciaux qui peuvent entourer notre ville. C'est pourquoi je voterai pour cette délibération.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 46 voix Pour et 3 voix Contre.)

19 - ADOPTION DU PROGRAMME D'ACTIONS RELATIF AUX SUBVENTIONS DÉPARTEMENTALES AU TITRE DE L'ESPACE SANTÉ JEUNES POUR L'ANNÉE 2018

(Rapporteur : M. Saïd AIT-OUARAZ)

M. AÏT-OUARAZ : Très rapidement je voudrais répondre à une question de Marité en tout début de ce conseil municipal, on lui a trouvé la réponse : Concernant le point 50 des décisions en intersession, concernant la compagnie de théâtre Dhang-Dhang, en fait c'est notre prestataire qui intervient pendant les vacances à l'écoute du Noyer Doré et au centre social et culturel pour les gamins entre 10 et 14 ans.

Mme CHARRIER : Cela ne répond pas à la question. Ma question était : qu'est-ce qu'ils appellent « ateliers » ? Est-ce que c'est une représentation de spectacle ou est-ce que c'est faire faire du théâtre aux

jeunes qui seront là ? Et ce n'est pas du tout la même chose. Ce n'est pas grave, vous me répondrez par la suite.

M. AÏT-OUARAZ : Ce que je te propose, c'est que pour les prochaines vacances, tu y ailles directement et tu vois dans le détail ce qu'ils font.

Mme CHARRIER : J'irai avec plaisir au « pestacle » !

M. AÏT-OUARAZ : Revenons au point.

(Lecture du rapport de présentation.)

Mme CHARRIER : Il y a un problème de clarification dans ce dont il s'agit. Parce que si l'on cherche sur le site de la Mairie « Santé Jeunes », on tombe sur le 11 qui en effet a des actions en direction de la santé des jeunes. Or si on cherche par contre sur « Espace santé jeunes » dans d'autres communes, on tombe sur un autre type de dispositif. Alors ce dont il est question en fait ne nous correspond pas, ça n'existait pas sur Antony précédemment ; c'est en fait un dispositif subventionné par le Département et qui s'accompagne souvent, pas toujours dans toutes les communes mais dans certaines communes, d'un point d'accueil écoute jeunes qui s'appelle PAJE. Or cet Espace santé et le fait que ce soit vous, M. Saïd Aït-Ouaraz qui le présentez, correspond aussi à ça, c'est qu'en fait ça semble se rattacher à la politique de la ville. Quand on entend d'ailleurs le descriptif que vous avez fait, il correspond beaucoup plus à ça et ne concerne que le quartier prioritaire. Donc, pouvez-vous nous éclairer sur la nature, le lieu et les destinataires de ce dispositif ?

M. AÏT-OUARAZ : Là, en ce qui concerne le public, ce sont les jeunes du quartier prioritaire du Noyer Doré, avec effectivement une permanence au niveau de l'écoute, de l'écoute du Noyer Doré. Donc on est complètement dans un dispositif d'exception par rapport à ce quartier, et qui vient compléter ce qui existe déjà au niveau du centre-ville, au niveau du 11.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents)

et représentés.)

**20 - ADOPTION DU PROGRAMME D' ACTIONS RELATIF AUX
SUBVENTIONS DEPARTEMENTALES AU TITRE DU POLE
SOLIDARITES POUR L'ANNEE 2018**

(Rapporteur : M. Saïd AIT-OUARAZ)

(Lecture du rapport de présentation.)

M. le Maire : Etes-vous convaincue Mme Charrier ?

Mme CHARRIER : Je suis convaincue mais j'ai quand même des remarques : D'abord cette délibération reprend quasi mot pour mot celle de l'an dernier, cela prouve de la continuité dans les actions, on ne peut pas dire que ce soit mal, mais par contre, ce qu'on aurait aimé avoir, c'était le bilan de ces actions, parce qu'on ne sait pas du tout quel en est le résultat. Donc les intentions sont tout à fait louables mais il faut quand même savoir sur quoi elles débouchent, si elles débouchent sur des résultats positifs ou même parfois s'il y a des échecs, parce qu'analyser les échecs, c'est tout à fait positif. Cela permet de progresser.

Alors par exemple pour le travail de rue, ou l'accompagnement individuel, combien de jeunes ont été concernés ? Pour combien y a-t-il eu une évolution positive ? Et puis j'aimerais aussi savoir quels ont été les échecs rencontrés.

A propos des chantiers éducatifs, comme première expérience en situation, ce dispositif figurait déjà l'année dernière, quels ont été les résultats ? C'est vraiment très important que nous sachions quel est le bilan de toutes ces actions afin de voir si elles débouchent sur de l'efficacité et si on doit les maintenir ou bien les modifier.

J'ai fait des remarques par écrit ...

M. AÏT-OUARAZ : Qu'on a prises en compte,

Mme CHARRIER : Voilà, donc certains points ont été pris en compte, et c'est pour cela que la délibération a été quelque peu modifiée, je voudrais quand même revenir sur les propos tenus au sujet de l'atelier danse. Ce n'est pas la première fois que nous nous élevons contre une terminologie réductrice et humiliante en ce qui concerne le traitement des femmes dans la politique de la ville. Nous n'accusons pas les intentions souvent louables, mais est-il positif de réduire les femmes jeunes à des victimes, de les infantiliser, de vouloir les éduquer dans leurs réactions envers les jeunes hommes ? Reprenez les termes exacts de la délibération, je ne vais pas le faire là, ce serait trop long, mais vous comprendrez ce que je veux dire.

Pourquoi n'y a-t-il pas des ateliers du Vivre Ensemble garçons-filles ? Des ateliers d'éducation où l'on apprend en même temps et aussi bien aux garçons qu'aux filles à se respecter et à respecter l'autre ? Les séparer est discriminatoire, maintient les femmes dans une infériorité injustifiée et qui renforce les a priori contre lesquels on veut lutter.

D'ailleurs je pense qu'il y a l'atelier d'écriture qui vient d'être créé, qui n'existait pas dans l'année précédente et qui peut en effet permettre aux garçons et aux filles d'écrire ensemble et ça, ça me semble très positif si ça se fait dans cette dimension bien sûr.

Dernier point, financier celui-là, et ça n'a pas été abordé du tout à la commission Politique de la ville, et c'est très dommage, mais ce n'était pas marqué dans l'ordre du jour, et on n'avait pas les délibérations, donc on n'a pas pu poser la question : si le montant de la subvention demandée est le même que l'an dernier, celui du coût du dispositif est nettement réduit puisqu'il est réduit de 39.338 €. Quelles sont donc les interventions impactées et comment le sont-elles puisque toutes les interventions sont reprises et qu'il y en a même une de rajoutée ?

M. AÏT-OUARAZ : Je vais répondre à ces différentes questions. Tout d'abord, concernant le bilan, vous disiez que vous n'aviez pas de bilan, etc., on vous aime beaucoup, mais ce n'est pas tout à fait vrai : l'année dernière, je vous ai transmis un bilan extrêmement détaillé, quartier par quartier ...

Mme CHARRIER : C'est vrai, je reconnais, c'est vrai pour l'année dernière, mais on aimerait l'avoir encore !

M. AÏT-OUARAZ : Est-ce que l'année est terminée ? Eh non ! Il nous reste un petit mois ! Et si je vous transmets un bilan, vous allez me dire « Ah oui, mais en décembre il s'est peut-être passé des choses, elles ne sont pas dans votre bilan et bla bla bla ! ... » Donc vous aurez un bilan détaillé...

Mme CHARRIER : Attendez, M. Aït-Ouaraz, je considère que le « Bla Bla Bla » est tout à fait discriminatoire, je vous demande de le retirer. Si c'était un homme qui avait parlé, vous n'auriez pas dit Bla Bla Bla !

M. AÏT-OUARAZ : Si ça avait été M. Feuillade, je pense même que j'aurais été un peu plus sévère ! Ce qui fait qu'effectivement, c'est discriminant puisque je suis plus sympa avec vous. C'est le premier point. Donc rassurez-vous, vous aurez un bilan détaillé, D'ailleurs c'est masculin ou féminin, Bla, Bla, Bla ?

Mme CHARRIER : Bla Bla Bla, c'est neutre.

M. AÏT-OUARAZ : Eh bien vous voyez !

Mme CHARRIER : Mais pas dans l'intention, dans l'intention Bla Bla Bla ce n'est pas neutre.

M. AÏT-OUARAZ : Donc vous aurez au premier trimestre de l'année prochaine, fin du premier trimestre, vous aurez un bilan détaillé de cette action de prévention. Je pense qu'on est plutôt généreux dans les informations que l'on donne à ce niveau-là, des informations très détaillées, sur le nombre de jeunes impactés, ce qui marche, ce qui ne

marche pas, la ventilation par quartier, le nombre de contacts entrepris, et la nature des contacts par quartier. Donc c'est plutôt un document assez détaillé et qu'on communique assez volontiers. Donc rassurez-vous, vous l'aurez. C'est la réponse au premier point.

Concernant la deuxième question, sur la syntaxe. C'est vrai, on a peut-être été un peu maladroits au niveau d'un certain nombre de termes, ça je vous l'accorde, on a bien pris en compte, et c'est pour cela qu'on a modifié la délibération. Cela reste de l'ordre de la syntaxe et vous qui connaissez très bien ces actions dans le quartier, ce n'est pas du tout l'objet et tout se passe extrêmement bien. Les actions, elles sont toutes mixtes, ensuite les jeunes s'inscrivent, on ne peut pas forcer des filles ou des garçons à s'inscrire à telle ou telle action mais globalement, elles sont mixtes, y compris l'action de danse qui est mixte. Donc il n'y a vraiment pas, je dirais, de séparation ou autre, à ce niveau-là.

Ensuite parfois naturellement, ils vont se regrouper, pour faire des blagues sur les réseaux sociaux, etc., et justement on lutte contre cela et on essaye d'avoir le plus possible non pas seulement d'actions mixtes, parce que l'action peut être mixte, mais s'ils restent séparés au sein d'une même action, on n'a pas gagné grand-chose, c'est vraiment les faire participer de façon mixte. C'est vraiment l'objectif recherché. Donc ça c'était le troisième point.

Et la quatrième question concernant les coûts : alors vous savez très bien que les coûts au niveau de la politique de la ville, c'est un énorme fichier Excel extrêmement complexe et compliqué, avec des actions financées par plusieurs acteurs, là aussi vous aurez le détail du financement concernant l'année prochaine, on attend un certain nombre de réponses. Vous faites peut-être allusion au message que vous nous avez envoyé concernant une réduction de financement de 10.000 €, alors ça c'est quelque chose qu'on a pris cet été en cours de route. Effectivement le

cher Président Macron fait peut-être des choses bien mais il fait des choses mal aussi, et donc on a pris une baisse très soudaine de financement sur des actions qui étaient déjà engagées. Donc là ça nous a un peu embêtés mais on a pu trouver un moyen pour minimiser l'impact sur les habitants, notamment en faisant reprendre certaines actions par le centre social.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

21 - FIXATION DU MONTANT DES BOURSES DU DISPOSITIF « CAP SUR LE MONDE » POUR L'ANNEE 2017 (2EME JURY)

(Rapporteur : M. David PASSERON)

M. PASSERON : Je vous demande de bien vouloir voter pour l'attribution de trois bourses du dispositif « Cap sur le monde » :

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

22 - COMMUNICATION DU RAPPORT ANNUEL DE LA SOUS-COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITÉ DES PERSONNES HANDICAPÉES

(Rapporteur : Mme Valérie BENOIT)

Mme BENOIT : Conformément à l'article L 2143 Alinéa 3 du code général des collectivités territoriales, la sous-commission pour l'accessibilité des personnes handicapées a établi son rapport pour l'année 2016. Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir prendre acte de la communication de ce rapport.

Mme DELPECH : Sur ce rapport, j'ai surtout noté qu'un travail important avait été fait en direction des jeunes en situation de handicap et en particulier auprès de la Petite Enfance, même si cela semble ne

concerner qu'un petit nombre d'enfants, sauf sur les temps périscolaires et les centres de loisirs. Par contre trois fois moins de personnes ont été accueillies à la coordination handicap, sachant que le service minimum a duré six mois, ce qui a dû pénaliser fortement beaucoup de ceux qui n'ont pas pu être renseignés normalement.

Mme BENOIT : Il y a eu aussi quand même beaucoup d'appels téléphoniques, il faut quand même le faire remarquer. Le CCAS fait un travail énorme, ils reçoivent énormément de monde, c'est vrai qu'il y a eu une absence pendant un certain temps, mais que ce soit Mme Mokrani ou les autres personnes du CCAS, elles ont très bien fait leur travail et pour renseigner les gens et remplir les dossiers MDPH, afin qu'ils soient renouvelés en temps et en heure.

Mme DELPECH : Cependant ça fait quand même trois fois moins que l'année dernière et c'est beaucoup. Vous passez de 1.183 à cette année, 585. Donc ça fait beaucoup de personnes qui n'ont pas été renseignées.

Mme BENOIT : Oui mais il y a aussi les demandes de renouvellement, ce sont des choses que l'on ne fait pas tous les ans, ça se fait tous les cinq ans, voire 10 ans. Il y a toutes ces choses-là qui rentrent en ligne de compte. Après, il faut savoir aussi que maintenant il y a le groupe Loisirs qui s'est créé, c'est aussi un travail énorme sans que ça paraisse, mais il y a toujours autant de renseignements donnés au CCAS. Peut-être que tout n'a pas été comptabilisé, sachant qu'il y a eu le départ de M. Mauriac, donc là, tout n'est pas rentré en ligne de compte, comme le tableau qu'il tenait auparavant. Donc il y a eu aussi un décalage. Mais sans cela, sachez que tout le monde a été renseigné comme il le souhaitait et du mieux possible.

Mme DELPECH : Sur l'accessibilité, vous nous aviez dit l'année dernière qu'Antony fait partie des villes où les travaux d'accessibilité ont bien avancé par rapport à d'autres villes, je veux bien vous croire, mais

concernant le handicap, il ne faut pas rester seulement sur cet aspect d'accessibilité. En effet, selon une étude IFOP de février 2017, pour l'Association des Paralysés de France, l'accessibilité ne vient qu'en troisième position des priorités pour améliorer les conditions de vie des personnes en situation de handicap.

La première priorité, c'est une meilleure prise en charge des aides humaines et financières. D'où l'importance, entre autres, de la réédition du guide « Handicap et Inadaptation » qui est prévu déjà depuis deux ans.

La deuxième priorité, c'est un revenu individuel d'existence décent. Là Antony n'est pas responsable, Macron en 2018 va passer l'Allocation d'Adulte Handicapé de 810 à 860 € seulement en novembre 2018, et cette allocation est inférieure, comme vous le savez, au seuil de pauvreté qui est de 1.008 € en France. Donc c'est vraiment inacceptable que ces mesures aient été prises pour les personnes en situation de handicap.

Mme BERGEROL : Si j'ai bien compris, vous vous étonnez du fait qu'il y a moins de personnes handicapées qui aient été accueillies, alors oui, comme l'a dit Valérie Benoit, il y a peut-être des raisons ... Alors c'est peut-être aussi, j'espère, que ces personnes ont été mieux renseignées à la MDPH ? C'est possible vu que l'accueil téléphonique a été complètement rénové, ainsi que l'accueil physique, que maintenant en effet on peut aussi accéder sur le site internet, il y a peut-être eu moins besoin d'accueil local au niveau du CCAS.

Vous revenez ensuite sur les difficultés des personnes handicapées dans notre pays, quand vous parlez de l'Allocation d'Adulte Handicapé, certes c'est toujours insuffisant quand on veut mener une vie digne de ce nom, mais il faut savoir aussi qu'il y a des compléments à ces allocations, que tout le monde doit savoir, notamment le Département consacre 171 M€ par an aux personnes handicapées dans notre département par le biais

de ce qu'on appelle la PCH, la Prestation de Compensation du Handicap, par le financement par exemple d'aide humaine et d'aide technique, donc ça doit être aussi rappelé pour toutes les personnes handicapées et toutes les personnes qui nous écoutent, ça ne se résume pas forcément à cette somme certes pas suffisante.

M. COLIN : Moi je remercie notre collègue Isabelle Delpéch de poser des questions sur le handicap, je ne peux que louer son intérêt sur cette question, mais je voudrais revenir sur ce que vous venez de dire, Valérie Benoit, sur ce qui se passe sur Antony en termes de handicap. Je crois que la ville d'Antony dans cette affaire est extrêmement engagée sur l'accessibilité, sur la vie sociale et a mobilisé les énergies depuis des années en lien avec toutes les associations pour justement veiller à l'intégration des personnes en situation du handicap dans la ville.

C'est quand même une chose qu'il est important de dire. Alors, ma collègue, Vice-Présidente de la MDPH, peut parler effectivement de l'action de la MDPH et du lien ... Bon, nous avons eu assurément un de nos agents, Daniel Mauriac, auquel je veux rendre hommage, qui pendant des années a été engagé dans la chartre du handicap que j'ai toujours le privilège d'animer depuis une quinzaine d'années, il est parti en retraite et on l'a remercié. Et c'est vrai que remplacer un agent de la qualité de Daniel Mauriac, ce n'était pas facile, on a voulu prendre de la qualité pour assurer la continuité des actions engagées. Je crois qu'il faut le dire et qu'il faut le préciser.

Alors vous savez tous ce qui a été fait en matière d'accessibilité, les moyens que M. le Maire a dégagés sur la voirie, sur les équipements, c'est une donnée. Nous avons eu tout à l'heure l'occasion de parler de ce qui se fait pour les jeunes en situation de handicap dans les écoles, la Ville s'est investie au-delà parfois de ses obligations légales pour que les jeunes Antoniens dans les écoles aient accès justement totalement à une

scolarité normale. La Ville fait la même chose dans les centres municipaux de Loisirs. Elle est pilote dans cette affaire-là, et elle est reconnue ailleurs. Et ça représente d'ailleurs un engagement budgétaire conséquent en tant que tel. Cela ne figure pas là, mais c'est une donnée. Alors moi je veux bien entendre les remarques qui ont été faites mais qui ne me semblent pas totalement fondées, je rappellerai quand même qu'il y a une charte Ville Handicap dans laquelle notre collègue est invitée, elle m'a demandé d'y participer, nous avons accepté de l'inviter, la réunion s'est bien passée, les questions ont été posées, ces questions-là n'ont pas été posées lors de cette commission, je tiens à le dire précisément, parce que si elles avaient été posées, nous aurions pu y répondre de façon claire, nette et précise, je regrette que ce sujet qui devrait être un sujet de consensus devienne un sujet de polémique en conseil municipal. Cela, je tenais à le dire clairement.

A Antony je pense que la question du handicap nous mobilise, les gens y mettent leur cœur à l'engagement, et alors au niveau du CCAS, il se trouve qu'en tant que Vice-Président du CCAS je peux dire clairement que les agents sont mobilisés, ils y mettent leur cœur, leur enthousiasme, leur passion au quotidien. Je ne suis pas certain que cette intervention va beaucoup plaire aux associations ni aux agents qui se dévouent au quotidien dans ce domaine. Antony n'a pas à rougir de son engagement sur le handicap. Je tenais à le dire clairement.

Mme DELPECH : Ecoutez, je ne vois pas pourquoi vous vous enflamez comme ça, je ne vous ai pas du tout accusé, non mais franchement, j'ai justement dit que c'était très bien pour le périscolaire et les centres de loisirs, vous ne m'avez pas entendue ou quoi ?

En plus je tiens à dire que lors de cette commission, nous n'avions pas les documents, qu'elle s'est passée à toute vitesse, que les associations, elles ne se sont pas ou presque pas exprimées, contrairement à d'autres

réunions auxquelles j'ai participé, les diapos passaient à toute vitesse, non ce n'était pas clair.

M. COLIN : Les documents ont été présentés puisque pour la charte Ville Handicap, les documents normalement doivent être communiqués au conseil municipal. Il y a eu une explication, il y a même eu un pot qui a duré longtemps avec les associations, votre retour de leur insatisfaction me semble étonnant.

M. le Maire : Mme Charrier va calmer le jeu.

Mme CHARRIER : Surtout, ne voyez pas dans mon intervention une intervention polémique, je ne suis pas polémique du tout, j'ai assisté à la réunion de la commission Charte Handicap, nous y étions, Mme Delpech et moi, et nous avons en effet assisté. Nous n'avons pas les documents, donc nous n'avons pas pu discuter sur les documents ou poser des questions par rapport à eux, nous avons entendu, et nous voyons et nous savons depuis plusieurs années que la mairie fait beaucoup de choses en ce qui concerne le handicap. Il n'empêche qu'on peut quand même dire des choses et voir certains éléments.

Je voudrais parler de trois petits points : le premier point portera sur le parcours accessibilité. Je dois dire qu'il se fait régulièrement chaque année, et que c'est fait sérieusement, que ce sont des parcours qui sont utiles ; Mme Benoit, nous faisons cela depuis huit ans ensemble même avant que vous soyez élue, nous avons déjà commencé, et c'est vrai que ça se fait et que ça se fait bien, d'une manière extrêmement sérieuse. Beaucoup de dysfonctionnements sont notés, simplement, c'est bien de noter, mais c'est aussi bien de résoudre les problèmes.

Je voudrais revenir sur un point qui justement est abordé dans ce rapport, qui est la rue Joseph Delon, on l'avait faite en 2016 et c'est vraiment la rue de tous les dangers pour les mamans avec des poussettes et pour les personnes en fauteuils, et même à la limite pour

les piétons ! Même parfois pour les voitures car elle est extrêmement étroite avec le stationnement et tout ça.

M. CHARRIEAU : Pour les papas avec les poussettes aussi !

Mme CHARRIER : Pour les papas aussi avec les poussettes, vous avez raison, très bien M. Charrieau, très bien ! Voyez comme les habitudes sont mauvaises ! Donc les papas et les mamans avec les poussettes. Et les grands parents aussi, ça va de soi.

Beaucoup de dysfonctionnements avaient été notés, qu'est-ce qu'il a été envisagé de faire pour y remédier ? Eh bien pour le moment, on n'en sait rien, du moins moi je n'ai rien vu apparaître de ce point de vue-là.

Je voulais intervenir aussi à propos du conseil de la santé mentale. Le point a été abordé en commission, M. Colin a bien entendu. Ce conseil a été créé en décembre 2015. Que je sache si j'ai bien compris, à part un COPIL qui s'est réuni, il y a eu peu de réunions de ce conseil et une cellule de veille a été promise, mais s'est-elle faite, ne s'est-elle pas faite ? Là je peux dire que là-dessus, il y avait quand même du flottement qui est dû bien sûr au départ de M. Mauriac, ça c'est vrai, mais maintenant que la référente a été nommée, je pense que cela va pouvoir se faire et que des travaux pourront intervenir rapidement parce que c'est vraiment quelque chose de très important.

Je vous laisse la parole Mme Benoit mais encore un point par rapport aux problèmes de troubles psychiques : il a été question aussi de cela pendant la commission, mais je voudrais y revenir : Il est vraiment extrêmement utile que le personnel et en particulier le personnel d'accueil à Antony soit formé aux réactions par rapport aux personnes atteintes de troubles psychiques. Parce que quand une personne atteinte de troubles psychiques arrive, vous n'avez pas obligatoirement les bonnes réactions et ça risque de rendre encore plus difficile le parcours de ces personnes dans les services et ça rend aussi la chose plus difficile pour le personnel

de la mairie, bien sûr. Merci.

Mme BENOIT : Au niveau de la formation du personnel, ça a été évoqué dans la Charte du handicap, M. Colin nous a indiqué qu'il allait y avoir une formation d'ici quelque temps.

Ensuite, pour revenir à la cellule de veille, elle va avoir lieu d'ici quelques jours. C'est moi qui ai fait repousser la date parce qu'aujourd'hui il y avait le repas des personnes en situation de handicap.

Ensuite, je voudrais juste dire une chose qui m'a interpellée, même si je n'ai pas beaucoup de mémoire : on nous dit souvent qu'il n'y a pas assez de places « handicapés », il faut savoir que les macarons ne sont pas réservés à un véhicule, ils ne sont pas attribués à un véhicule mais à une personne. Donc quand je vois des personnes du conseil municipal, n'est-ce pas M. Feuillade, comme au mois de mars, se garer sur une place « handicapé » avec le macaron de votre épouse, je trouve cela inadmissible surtout quand vous me dites qu'il n'y a pas assez de places à Antony !

M. FEUILLADE : Madame, ce que vous faites est assez honteux ! Ce que vous faites est assez honteux, je ne me serais pas permis en conseil municipal de tenir ces propos-là. Et je vais me permettre de dire que je ne me déplace pas à Antony les trois quarts de l'année.

Mme BENOIT : Non mais est-ce que vous trouvez normal d'utiliser le macaron de votre femme ?

M. le Maire : Je propose mes chers collègues de passer au point suivant.

M. FEUILLADE : Si j'ai utilisé le macaron, je vais vous dire pourquoi : Parce que mon épouse est aveugle, elle est sourde et aveugle et je ne peux pas la laisser plus de dix minutes toute seule à la maison ! Voilà Madame ! C'est honteux !

M. le Maire : Ok. Le rapport a été présenté, on en prend acte.

M. VOULDOUKIS : Monsieur le Maire, une précision concernant la

question qui a été posée sur le conseil local de santé mentale. A partir de 2018 nous revoyons le pôle Santé prévention donc il y aura une personne spécifique qui s'occupera de ce conseil et qui travaille en osmose bien entendu avec le CCAS. Donc Santé, Pôle santé et CCAS, vont coordonner d'une meilleure façon ces dossiers concernant la santé mentale à Antony.

Il est pris acte de la communication du rapport.

23 - COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL FUNÉRAIRE DE LA RÉGION PARISIENNE (SIFUREP) – ANNÉE 2016

(Rapporteur : Mme Armelle COTTENCEAU)

Mme COTTENCEAU : Je pense que vous avez pris connaissance du rapport. Avez-vous des questions ?

M. le Maire : Il n'y en a pas, dont acte.

Il est pris acte de la communication du rapport.

24 - COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ DU SYNDICAT MIXTE DE MASSY-ANTONY-HAUTS DE BIÈVRE POUR LE CHAUFFAGE URBAIN ET LE TRAITEMENT DES RÉSIDUS MÉNAGERS (SIMACUR) – ANNÉE 2016

(Rapporteur : Mme Armelle COTTENCEAU)

Mme COTTENCEAU : Même commentaire, vous avez eu le rapport. Avez-vous des questions ?

M. le Maire : Il n'y en a pas, dont acte.

Il est pris acte de la communication du rapport.

25 - COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA PÉRIPHÉRIE DE PARIS POUR

**L'ÉLECTRICITÉ ET LES RESEAUX DE COMMUNICATION
(SIPPEREC) ANNÉE 2016**

(Rapporteur : Mme Maryse LEMMET)

Mme LEMMET : La même chose qu'Armelle. Peut-être dire que nous pouvons être satisfaits que les syndicats avec lesquels nous travaillons, nous adhérons dans le domaine de l'énergie, fonctionnent bien.

M. le Maire : Moi je dirais simplement qu'il faut changer une page, la page 45 parce qu'on a l'impression à voir cette page qu'Antony n'est pas encore entièrement débarrassée de ses fils électriques, or nous n'avons plus un mètre de fil électrique sur le domaine public.

Mme LEMMET : Il a été fait en 2016. C'est le rapport de 2016.

M. le Maire : Mais même, on a terminé en 2014. Depuis cette date, sur le domaine public, il n'y a plus un seul mètre de réseau. Il y en a sur voies privées mais pas sur voies publiques. Donc il faudra dire au SIPPEREC qu'ils modifient leur carte parce qu'il y a ...

Mme LEMMET : Je leur en ferai la remarque.

M. le Maire : Il y a une quinzaine de villes dans toute la région parisienne qui sont débarrassées de leur réseau électrique, et nous, on l'est aussi.

Mme LEMMET : Oui. Antony est régulièrement prise comme exemple comme ville qui a été la première à se débarrasser de ses lignes lors des comités du SIPPEREC.

Il est pris acte de la communication du rapport.

**26 - COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ DU SYNDICAT
INTERCOMMUNAL POUR LE GAZ ET L'ÉLECTRICITÉ EN ÎLE DE
FRANCE (SIGEIF) – ANNÉE 2016**

(Rapporteur : Mme Maryse LEMMET)

Mme LEMMET : Idem.

Il est pris acte de la communication du rapport.

M. le Maire : L'ordre du jour est épuisé, est-ce qu'il y a des questions diverses ? Il n'y en a pas, vous êtes tous invités au salon d'honneur.

(La séance est levée à 23h45.)